



# SCHEMA DIRECTEUR

## ET DE D'AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SDADT



# SCHEMA DIRECTEUR

## ET DE D'AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SDADT



# Experts du Cabinet CF-CAP

## Formation sur le SDADT du District Autonome des Savanes

	FONCTIONS	NOMS & PRÉNOMS
1	<b>Chef de mission</b> Economiste/ planificateur urbain et régional, Expert en développement locale et en aménagement du territoire	M. Florent KACOU BI
2	Urbaniste / planificateur urbain et régional, Expert en aménagement du territoire.	M. LOUA Jean-marie
3	<b>Economiste statisticien</b>	Dr COULIBALY Peniyagui
4	Géographe, spécialiste en aménagement du territoire	Dr KOFFI Yeboué Stephane
5	<b>Cartographe, spécialiste en SIG</b>	M. DOSSO Vado Vamouessan
6	Sociologue de développement	Dre SILUE Iguélédjôh Annick Epse Ouattara
7	<b>Sociologue de développement urbain</b>	Kouakou Kouadio Jean Marc
8	Agroéconomiste	Mme DJOGO Marguerite
9	<b>Expert en base de données relationnelles et spatiales</b>	M. KONE Mamadou
10	Spécialiste en culture, tourisme et artisanat	Dre YOBO-GNAHOUA Judith
11	<b>Spécialiste en développement durable</b>	M. DIABY Oumar
12	Producteur et responsable de l'équipe	M. BEKA Alexis Roméo
13	<b>Journaliste</b>	M. Pascal SORO N
14	Réalisateur	M. LAGO Jean Charles
15	<b>Opérateur de prise de vue</b>	M. DODOZ Éric
16	Postproduction	M. KOUADIO Gino

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION...</b>	<b>6</b>
<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU DISTRICT .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES DU DISTRICT.....</b>	<b>10</b>
<b>1.1 CONDITIONS NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>10</b>
1.1.1. Un territoire avantage par sa situation géographique... ..	11
1.1.2. Caractéristiques orographiques, pédologiques et hydrographiques.....	11
1.1.2.1. <i>Un relief peu accidenté avec des sols propices au développement agricole...</i> .....	11
1.1.2.2. <i>Le District Autonome des Savanes, un territoire aux cours d'eau de plus en plus non permanents et pollués.....</i> .....	12
1.1.2.3. <i>Un climat favorable à la production agricole et en forte déréglementation...</i> .....	14
1.1.2.4. <i>Une diversité paysagère fortement agressée.....</i> .....	15
1.1.2.5 <i>Un potentiel minier à valoriser dans le cadre d'une exploitation responsable et durable.....</i> .....	15
<b>1.2 CONTRAINTES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>17</b>
1.2.1 Les contraintes et risques liés à la qualité de l'air .....	17
1.2.1.1. <i>Les contraintes et risques liés aux ressources naturelles...</i> .....	18
1.2.1.2. <i>Les contraintes et risques liés aux effets anthropiques.....</i> .....	19
1.2.1.3 <i>Les risques liés à l'insalubrité.....</i> .....	19
1.2.1.4 <i>Les risques liés à l'insuffisance du réseau d'assainissement .....</i> .....	20
<b>1.3 MATRICE D'ANALYSE SWOT DES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT DU DISTRICT DES SAVANES.....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 2 : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE .....</b>	<b>27</b>
<b>2.1 UN PEUPEMENT PROGRESSIF CARACTERISE PAR UNE VAGUE SUCCESSIVE D'ARRIVEE DE GUR ET DE MANDE DU NORD (DIOULA).....</b>	<b>21</b>
2.1.1 Peuplement Gur (Senoufo).....	21
2.1.2 Peuplement Mandé du Nord.....	21
<b>2.2 UNE ARMATURE SOCIODEMOGRAPHIQUE DOMINEE PAR DES GRANDS GROUPES ETHNIQUES EN ALLIANCE AVEC LES ETHNIES DES PAYS FRONTALIERS .....</b>	<b>22</b>
<b>2.3 UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE INFLUENCEE PAR UNE FORTE POPULATION JUVENILE, UN FLUX MIGRATOIRE INTENSE ET UN TAUX D'ACCROISSEMENT AU-DESSUS LA MOYENNE NATIONALE ..</b>	<b>23</b>
<b>2.4 UNE FAIBLE DENSITE DEMOGRAPHIQUE REVELANT DE GRANDES DISPARITES SPATIALES.....</b>	<b>24</b>
<b>2.5 MATRICE D'ANALYSE SWOT DE LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE .....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 3 : DYNAMIQUE SPATIALE .....</b>	<b>27</b>
<b>3.1 FONCIER RURAL ET URBAIN.....</b>	<b>27</b>
3.1.1 Un territoire rural phagocyté de plus en plus par un étalement urbain incontrôlé.....	27
3.1.2 Une zone urbaine dominée par la présence de l'habitat traditionnel et des bois sacrés.....	28
3.1.3 Une gestion foncière non prospectiviste et source d'insécurité foncière.....	29
3.1.1.4 Croissances spatiales et fronts d'urbanisation actuels dans le District.....	31
<b>3.2 HABITAT ET MODE D'OCCUPATION DU SOL EN MILIEU RURAL ET URBAIN.....</b>	<b>32</b>
3.2.1. Une mixité urbaine en pleine mutation caractérisée par l'apparition de quartiers modernes.....	32
3.2.2 Mode d'occupation du sol.....	35
<b>3.3 MATRICE D'ANALYSE SWOT DE LA DYNAMIQUE SPATIALE.....</b>	<b>36</b>

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION...</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 : VISION, ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES .....</b>	<b>7</b>
1.1. <b>RAPPEL DU BILAN DIAGNOSTIC STRATEGIQUE .....</b>	<b>7</b>
1.2. <b>LES PROSPECTIVES TERRITORIALES DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES .....</b>	<b>7</b>
1.3. <b>VISION DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>9</b>
1.4. <b>ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES .....</b>	<b>10</b>
1.4.1. Enjeux stratégiques 1 : promouvoir un cadre de vie durable et harmonieux...	10
1.4.2. Enjeux stratégiques 2 : assurer et valoriser les conditions d'un développement humain inclusif.....	12
1.4.3. Enjeux stratégiques 3 : accroître la compétitivité de l'économie locale...	12
1.4.4. Enjeux stratégique 4 : promouvoir une gouvernance locale inclusive.....	13
1.5. <b>COHERENCE GLOBALE DU SDADT.....</b>	<b>13</b>
1.5.1. Le SDADT et les politiques nationales...	13
1.5.2. Le SDADT et les Objectifs de Développement Durable (ODD)...	19
1.5.3. Le SDADT et les thèmes transversaux.....	20
<b>CHAPITRE 2 : ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES .....</b>	<b>22</b>
3.1. <b>LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT.....</b>	<b>33</b>
3.1.1. Orientation 1 : une fonction assumée d'un district aménagé de manière inclusif et polyfonctionnel...	33
3.1.2. Orientation 2 : Une économie locale redynamisée par région...	33
3.1.3. Orientation 3 : Des milieux naturels ou sacrés préservés et valorisés...	34
3.1.4. Orientation 4 : Un District multiculturel réconcilié et sécurisé.....	34
3.2. <b>SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES HORIZON 2040 .....</b>	<b>34</b>
3.2.1. Rappel des objectifs et de la portée d'un schéma directeur d'aménagement .....	34
3.2.2. Projection en termes de croissances socioéconomique et démographique.....	35
3.2.2.1. <i>Projection de croissance socio-économique.....</i>	<i>35</i>
3.2.2.2. <i>Projection de croissance démographique.....</i>	<i>37</i>
3.2.3. Prescriptions pour la planification du réseau viaire.....	37
3.2.3.1. <i>Hiérarchisation fonctionnelle du réseau de voirie.....</i>	<i>38</i>
3.2.3.1.1. <i>La hiérarchie du réseau de voirie comme support au développement urbain.....</i>	<i>38</i>
3.2.3.2. <i>Problématique / constat.....</i>	<i>40</i>
3.2.3.3. <i>4.1.3 Prise en compte des différents coup-partis.....</i>	<i>41</i>
3.2.3.4. <i>Schéma d'organisation retenu pour la planification du réseau viaire.....</i>	<i>42</i>
3.2.3.5. <i>Concept général d'organisation du réseau de voirie.....</i>	<i>42</i>
3.2.3.6. <i>Concept retenu pour la hiérarchie des voies.....</i>	<i>45</i>
3.2.3.7. <i>Concepts retenus pour hiérarchiser la voirie existante.....</i>	<i>49</i>
3.2.4. Proposition d'aménagement des Zones Urbaines ceinturant les centres-villes.....	50
3.2.4.1. <i>Principe de l'aménagement urbain.....</i>	<i>50</i>
3.2.5. Favoriser le renforcement des polarités existantes et l'émergence de nouvelles polarités.....	52
3.2.5.1. <i>Variante d'aménagement urbain.....</i>	<i>52</i>
3.2.5.2. <i>Hypothèses d'aménagement .....</i>	<i>52</i>

# INTRODUCTION

**E**n 2012, la Côte d'Ivoire a renoué avec la planification du développement à travers la mise en place successive des Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015, PND 2016-2020, PND 2021-2025). Cela a permis une relance de l'économie nationale qui connaît depuis lors une croissance soutenue.

La traduction de cette planification à l'échelle territoriale demeure un défi réel dans la mesure où les collectivités territoriales doivent s'approprier et maîtriser les outils de planification et qu'il faudra créer une cohérence du développement sur les différents territoires.

Avec la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, ces dernières ont la prérogative d'élaborer et de mettre en œuvre les outils de planification territoriale dont le Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire (SADT) ainsi que le Plan de Développement Local (PDL) en harmonie avec la politique et les orientations stratégiques nationales de développement.

Aussi, la création des Districts Autonomes par le Décret n°2021-277 du 09 juin 2021, entités territoriales particulières régies par les règles de la déconcentration et de la décentralisation, le gouvernement entend renforcer son action sur les territoires en conférant à ces entités particulières des missions de coordination, d'évaluation ainsi que de suivi de la bonne exécution des programmes et des projets de développement. Aussi, les Districts Autonomes ont la prérogative de susciter et d'animer, en liaison avec les services techniques des ministères et des organismes publics, les collectivités territoriales, la réalisation d'études prospectives qui permettront l'établissement d'un schéma directeur et du livre blanc des Districts Autonomes.

Comment travailler avec les collectivités territoriales, coordonner les programmes gouvernementaux sur le territoire du District Autonome en lien avec les ministères et organismes publics puis mettre en œuvre ses activités propres en évitant les chevauchements ?

La planification du développement du territoire s'impose donc aux Districts Autonomes comme prioritaire pour servir de boussole dans la mise en orchestre de toutes ces missions, aider à réduire les écarts de développement entre les différents territoires qui les composent et tirer le meilleur profit des atouts de la circonscription pour un mieux-être de la population.

Au niveau du District Autonome des Savanes (DAS) qui couvre trois (03) régions administratives (la Bagoué, le Poro et le Tchologo), plusieurs atouts naturels, agricoles, économiques et humains subsistent mais de nombreuses contraintes de développement se font endémiques.

En choisissant d'élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Territoire (SDADT), le District Autonome des Savanes ambitionne de se doter d'un outil qui lui permette de mieux connaître son territoire, ses forces et les contraintes de développement et les endiguer, créer la synergie et la complémentarité dans la collaboration avec les collectivités territoriales et toutes les entités de l'administration publique. Autrement, il s'agira de prendre convenablement en charge ses missions et de fédérer toutes les forces du territoire puis de se projeter vers un meilleur avenir. Le processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Territoire a obéi à une méthodologie.

# METHODOLOGIE

**L**e processus d'élaboration du SDADT a été coordonné et conduit par un comité de pilotage et un comité technique mis en place par arrêté du Ministre, Gouverneur.

L'élaboration du SDADT du District Autonome des Savanes s'est déroulée suivant une approche participative qui a réuni les administrations publiques, les élus locaux, les experts, les groupements et associations ainsi que les populations de façon générale. Elle repose sur un dialogue territorial autour de plusieurs thématiques de développement en vue d'aboutir à un diagnostic participatif qui a fait intervenir tous les acteurs et citoyens des 53 sous-préfectures dudit District. Ce bilan diagnostic s'est construit autour des étapes suivantes :

- les activités préparatoires ;
- l'atelier de lancement;
- la collecte de données ;
- le traitement et l'analyse des données ;
- la rédaction du rapport d'étude.

## Les activités préparatoires

Avant le démarrage effectif des travaux, une réunion de cadrage s'est tenue le 15 décembre 2022 avec le consultant et le comité de pilotage du SDADT. Cette réunion s'est fixée pour objectifs d'avoir une compréhension commune des termes de la mission à conduire, d'identifier les actions, les acteurs impliqués, leur mode et ordre d'intervention, de mettre en exergue la démarche à suivre pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Territoire (SDADT) et de convenir du chronogramme de réalisation de la mission. Ces activités préparatoires ont abouti au lancement officiel du processus d'élaboration du SDADT au cours d'un atelier le 30 mai 2023.

## La collecte de données

La collecte des données a été faite à travers une étude documentaire et une phase de terrain effectuée dans les trois (3) régions du District (Bagoué, Poro et Tchologo).

La phase de terrain a été placée sous la supervision des Préfets de Région qui ont désigné des points

focaux au sein de l'administration préfectorale pour faciliter les mises en contact et faire lever les obstacles rencontrés par le consultant. Cette phase de terrain s'est faite en deux (2) étapes. La première étape s'est déroulée du 18 au 25 juin 2023 auprès des services et administrations déconcentrés des chefs-lieux de la Bagoué, du Poro et du Tchologo. Elle a permis d'organiser des entretiens et de collecter de la documentation au sein de l'administration.

La deuxième étape de la collecte s'est effectuée au niveau de 1145 villages du District avec des questionnaires sous la supervision des 53 sous-préfets du District Autonome des Savanes. Elle s'est déroulée du 31 juillet au 9 août 2023. Des groupes de discussions (focus groups) ont été organisés dans la même période au niveau des dix (10) départements du District avec les groupements et associations d'agriculteurs, de commerçants, de transporteurs, d'artisans, de jeunes et de femmes. Les focus groups ont été des ateliers de diagnostic participatif pour identifier non seulement les besoins des populations à travers leurs représentants mais également pour enregistrer les défis auxquels elles étaient confrontées. L'objectif étant de faire un inventaire des données urbaines consensuelles et fiables qui servira au diagnostic stratégique. Enfin, la collecte a également été effectuée au sein des collectivités territoriales du District (24 communes et 3 régions). Le traitement et l'analyse des données

Les données collectées ont été traitées à l'aide de tableurs et les résultats présentés dans des tableaux, des graphiques ou sur des cartes afin de faciliter la perception de l'information de façon visuelle. Les statistiques ont été analysées et commentées dans la mesure du possible par région au regard des réalités nationales selon les données disponibles. La rédaction du rapport d'étude

Les informations et données collectées, ainsi que celles issues de la revue documentaire ont été traitées et analysées pour la production d'un bilan diagnostic territorial. La situation FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) de chaque secteur a été présentée.

**SCHEMA  
DIRECTEUR**  
**D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE**  
SDADT

**STRATÉGIE DE  
DÉVELOPPEMENT ET  
D'AMÉNAGEMENT**

---







CHAPITRE

2

**VISION, ENJEUX ET  
OBJECTIFS  
STRATEGIQUES DE  
DEVELOPPEMENT ET  
D'AMENAGEMENT  
DU DISTRICT  
AUTONOME DES  
SAVANES**

## CHAPITRE 1

# VISION, ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES

### 1.1. RAPPEL DU BILAN DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Le diagnostic stratégique du District Autonome des Savanes a mis en lumière les principales potentialités et les contraintes de développement et d'aménagement

#### POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (FORCES ET OPPORTUNITES)

- Une situation géographique avantageuse
- Un site de transit
- Population jeune
- Des potentialités agricoles importantes
- Des potentialités minières importantes
- Des potentialités touristiques et culturelles
- Des potentialités industrielles

#### CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (FAIBLESSES ET MENACES)

- Insatisfaction des besoins en équipements et services urbains face à la forte poussée démographique
- L'insuffisance et la déficience des services de transports urbains publics
- Les dysfonctionnements d'un système de protection et de sécurisation des espaces naturels
- Le manque de dynamisme de l'activité industrielle
- La stagnation du secteur de l'artisanat
- L'inorganisation du cadre d'exercice des activités commerciales dominées par le secteur informel diffus dans tous les tissus urbains du territoire
- La forte urbanisation non encadrée dont le corolaire est la demande accrue du foncier réduit considérablement les terres agricoles, les sites sacrés et fragilise la préservation de la biodiversité

## 1.2. LES PROSPECTIVES TERRITORIALES DU DISTRICT AUTOMNE DES SAVANES

L'analyse prospective du District Autonome des Savanes construite en atelier a suivi les étapes de l'analyse structurelle et de la construction des scénarios.

### L'analyse structurelle

L'analyse structurelle a permis de d'identifier neuf (9) thèmes socio-économiques, démographiques, environnementaux susceptible de stimuler le développement du District.

Pour chaque thème, plusieurs variables ont été déclinées puis mises en relation les unes avec les autres pour une analyse systématique des influences mutuelles directes ou potentielles. Au total 65 variables ont été analysées grâce à une matrice carrée d'analyse structurelle à partir du logiciel MICMAC.

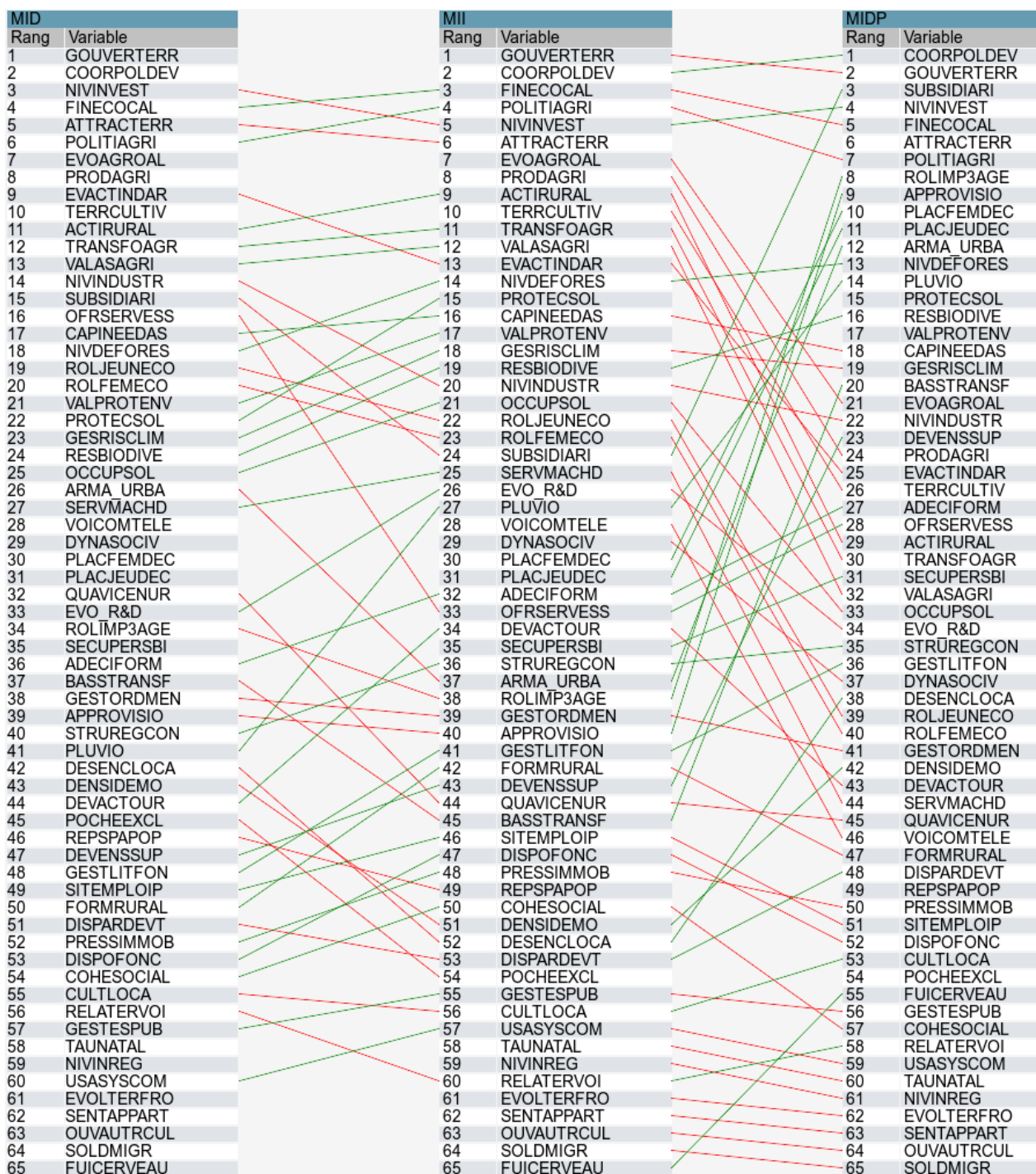
Les thèmes et les variables ont été définis ainsi qu'il suit :

N°	THEMES	INTITULE DES VARIABLES	INTITULE COURT DES VARIABLES	N°
1	Cohésion sociale et sécurité	Sécurité des personnes et des biens dans le territoire	SECUPERSBIE	1
		Existence de poches d'exclusion	POCHEEXCL	2
		Capacité des individus et des groupes à vivre et agir ensemble dans le DAS	COHESOCIAL	3
2	Voisinage	Relations avec les territoires voisins	RELATERVOIS	4
		Evolution des territoires frontaliers du DAS	EVOLTERFRONT	5
		Niveau d'intégration régionale	NIVINREG	6
3	Valeurs culturelles	Evolution des sentiments d'appartenance ( à la culture, au territoire)	SENTAPPART	7
		Capacité du DAS à sauvegarder, valoriser et transmettre ses valeurs et ses coutumes	CULTLOCA	65
		Degré d'ouverture aux autres valeurs culturelles	OOUVAUTRCUL	8
4	Démographie	Densité démographique	DENSIDEMO	9
		Répartition spatiale de la population	REPSAPOPOP	10
		Taux de natalité	TAUNATAL	11
		Solde migratoire	SOLDMIGR	12
		Situation de l'emploi de la population au niveau local (secteurs d'activités, création d'emploi, chômage)	SITEMPLOIPOP	13
5	Economie / Système productif	Productions agricoles	PRODAGRI	14
		Valeurs et aspirations des agriculteurs et des ruraux	VALASAGRI	15
		Emergence d'un bassin d'activités et d'échanges transfrontaliers	BASSTRANSF	16
		Capacité d'initiative et d'esprit d'entreprise au District Autonome des Savanes	CAPINEEDAS	17
		Capacité à développer les activités touristiques	DEVACTION	18
		Capacité des jeunes à jouer un rôle dans le secteur économique	ROLJEUNECO	19
		Capacité des femmes à jouer un rôle dans le secteur économique	ROLFEMECO	20
		Capacité du territoire à attirer l'implantation de facteurs de production (capital, main-d'œuvre, entreprises...), d'habitants ou de touristes	ATTRACTERR	21
		Nature des priorités des pouvoirs publics locaux en matière de développement agricole dans la région	POLITIAGRI	22
		Etat des voies de communication (routes, pistes) et télécommunications de la région	VOICOMTELE	23
		Evolution des filières agro-alimentaires	EVOAGROAL	24
		Modification des activités et des sources de revenus en milieu rural	ACTIRURAL	25
		Développement des services marchands aux personnes et aux entreprises	SERVMACHD	26
		État des infrastructures et des capacités locales (équipement, formation) de transformation des productions agricoles	TRANSFOAGRI	27
		Evolution des activités industrielles et artisanales "traditionnelles"	EVACTIONDAR	28
Etat des terres cultivables	TERRCULTIVA	29		
Disponibilité des ressources financières publiques et privées locales pour le soutien à l'économie locale	FINECOCAL	30		
Niveau d'industrialisation	NIVINDUSTRIA	31		
6	Éducation-formation	Adéquation du système de formation initial et continue aux besoins	ADECIFORM	32
		Contribution de la formation-développement aux changements en milieu rural	FORMRURAL	33
		Développement de l'enseignement supérieur	DEVENSUP	34
		Fuite et retour des cerveaux	FUICERVEAU	35
		Evolution de la recherche-développement au District Autonome des Savanes	EVO_R&D	36
7	Gouvernance	Capacité de coordination des politiques de développement	COORPOLDEV	37
		Equilibre et répartition des compétences et des pouvoirs	SUBSIDIARI	38
		Dynamisme de la société civile	DYNASOCIV	39
		Niveau de connaissance et d'appropriation de la vision du DAS	APPROVISIO	40
		Utilisation des systèmes de communication et d'information pour/par le DAS	USASYSCOM	41

		Niveau des investissements dans le DAS	<b>NIVINVEST</b>	42
		Statut des femmes dans les processus de prise de décision	<b>PLACFEMDEC</b>	43
		Statut des jeunes dans les processus de prise de décision	<b>PLACJEUEDEC</b>	44
		Principes et règles de prises de décision et leur mise en œuvre	<b>GOUVERTERR</b>	45
		Rôle et importance du 3ème âge dans la société du DAS	<b>ROLIMP3AGE</b>	46
		Structures de règlement des conflits	<b>STRUREGCON</b>	47
		Gestion des litiges fonciers	<b>GESTLITFONC</b>	48
8	Milieu naturel, environnement, et cadre de vie	Pluviométrie	<b>PLUVIO</b>	49
		Capacité de valorisation et de protection de l'environnement (eau, air, forêts...)	<b>VALPROTENV</b>	50
		Gestion des risques et effets climatiques et catastrophe naturelles	<b>GESRISCLIM</b>	51
		Niveau de déforestation	<b>NIVDEFORES</b>	52
		Occupation des sols	<b>OCCUPSOL</b>	53
		Sites à haute valeur biologique / réservoirs de biodiversité	<b>RESBIODIVE</b>	54
		Protection des sols	<b>PROTECSOL</b>	55
9	Aménagement, urbanisation et foncier	Armature urbaine	<b>ARMA_URBA</b>	56
		Désenclavements des localités	<b>DESENCLOCA</b>	57
		Disparités de développement entre les territoires du DAS	<b>DISPARDEVT</b>	58
		Qualité de l'offre des services essentiels	<b>OFRSERVESS</b>	59
		Gestion des déchets ménagers	<b>GESTORDMEN</b>	60
		Aménagement et qualité de vie des centres urbains	<b>QUAVICENUR</b>	61
		Gestion des espaces publics	<b>GESTESPUB</b>	62
		Evolution de la pression immobilière et foncière	<b>PRESSIMMOB</b>	63
		Possibilité d'accéder aux ressources foncières locales pour différents acteurs socioéconomiques	<b>DISPOFONC</b>	64

La manipulation du logiciel MICMAC a permis de classer les variables en fonction de leur influence et de leur dépendance décroissante (directe et indirecte) comme l'indique les 2 graphes suivants. Ces influences et ces dépendances sont exprimées en pourcentages pour 10 000.

### Classement des variables par Influences



## Classement des variables par Dépendances

MID	Variable	MII	Variable	MIDP	Variable
1	PRODAGRI	1	PRODAGRI	1	ATTRACTERR
2	EVOAGROAL	2	EVOAGROAL	2	PRODAGRI
3	ATTRACTERR	3	ACTIRURAL	3	TRANSFOAGR
4	POLITIAGRI	4	TERRCULTIV	4	NIVINDUSTR
5	ACTIRURAL	5	POLITIAGRI	5	EVOAGROAL
6	DEFACTOUR	6	TRANSFOAGR	6	POLITIAGRI
7	TRANSFOAGR	7	NIVDEFORES	7	NIVDEFORES
8	EVACTINDAR	8	EVACTINDAR	8	GESRISCLIM
9	TERRCULTIV	9	PROTECSOL	9	RESBIODIVE
10	OCCUPSOL	10	ATTRACTERR	10	EVACTINDAR
11	RESBIODIVE	11	SITEMPLOIP	11	VALPROTENV
12	NIVDEFORES	12	RESBIODIVE	12	OCCUPSOL
13	GESRISCLIM	13	BASSTRANSF	13	ACTIRURAL
14	SITEMPLOIP	14	GESRISCLIM	14	PROTECSOL
15	SERVMACHD	15	NIVINDUSTR	15	DEFACTOUR
16	NIVINDUSTR	16	OCCUPSOL	16	SOLDMIGR
17	ROLJEUNECO	17	VALPROTENV	17	SITEMPLOIP
18	ROLFEMECO	18	VALASAGRI	18	COHESOCIAL
19	SECUPERSBI	19	SERVMACHD	19	VALASAGRI
20	PROTECSOL	20	DEFACTOUR	20	TERRCULTIV
21	BASSTRANSF	21	NIVINVEST	21	DENSIDEMO
22	VALPROTENV	22	ROLJEUNECO	22	SERVMACHD
23	OFRSERVSS	23	ROLFEMECO	23	NIVINVEST
24	COHESOCIAL	24	FORMRURAL	24	REPSPAPOP
25	NIVINVEST	25	SECUPERSBI	25	ROLJEUNECO
26	ARMA URBA	26	DENSIDEMO	26	SECUPERSBI
27	FORMRURAL	27	OFRSERVSS	27	BASSTRANSF
28	DISPARDEVT	28	REPSPAPOP	28	ARMA URBA
29	POCHEEXCL	29	SOLDMIGR	29	ROLFEMECO
30	REPSPAPOP	30	PRESSIMMOB	30	POCHEEXCL
31	GESTORDMEN	31	CAPINEEDAS	31	OFRSERVSS
32	VALASAGRI	32	DISPARDEVT	32	CAPINEEDAS
33	DENSIDEMO	33	FINECOCAL	33	GESTORDMEN
34	DESENLOCA	34	ADECIFORM	34	DISPARDEVT
35	QUAVICENUR	35	FUICERVEAU	35	SENTAPPART
36	SENTAPPART	36	POCHEEXCL	36	VOICOMTELE
37	ADECIFORM	37	ARMA URBA	37	FORMRURAL
38	VOICOMTELE	38	RELATERVOI	38	DYNASOCIV
39	DYNASOCIV	39	COHESOCIAL	39	QUAVICENUR
40	CAPINEEDAS	40	DESENLOCA	40	GESTLITFON
41	COORPOLDEV	41	EVO R&D	41	PLACFEMDEC
42	FUICERVEAU	42	USASYSCOM	42	PLACJEUDEC
43	APPROVISIO	43	GESTORDMEN	43	STRUREGCON
44	USASYSCOM	44	VOICOMTELE	44	DESENLOCA
45	SOLDMIGR	45	QUAVICENUR	45	ROLIMP3AGE
46	PRESSIMMOB	46	SENTAPPART	46	FUICERVEAU
47	SUBSIDIARI	47	DEVENSSUP	47	FINECOCAL
48	FINECOCAL	48	GESTESPUB	48	USASYSCOM
49	GESTESPUB	49	NIVINREG	49	ADECIFORM
50	GESTLITFON	50	DYNASOCIV	50	EVO R&D
51	EVO R&D	51	GOUVERTERR	51	RELATERVOI
52	RELATERVOI	52	OUVAUTRCUL	52	COORPOLDEV
53	GOUVERTERR	53	APPROVISIO	53	SUBSIDIARI
54	STRUREGCON	54	PLACFEMDEC	54	APPROVISIO
55	PLACFEMDEC	55	PLACJEUDEC	55	PRESSIMMOB
56	PLACJEUDEC	56	SUBSIDIARI	56	GOUVERTERR
57	DEVENSSUP	57	COORPOLDEV	57	DEVENSSUP
58	NIVINREG	58	ROLIMP3AGE	58	NIVINREG
59	ROLIMP3AGE	59	GESTLITFON	59	GESTESPUB
60	OUVAUTRCUL	60	STRUREGCON	60	DISPOFONC
61	DISPOFONC	61	DISPOFONC	61	OUVAUTRCUL
62	EVOLTERFRO	62	EVOLTERFRO	62	EVOLTERFRO
63	CULTLOCA	63	CULTLOCA	63	CULTLOCA
64	PLUVIO	64	PLUVIO	64	PLUVIO
65	TAUNATAL	65	TAUNATAL	65	TAUNATAL

Il ressort du classement par influences que la gouvernance a un haut degré d'influence direct suivi par le niveau de financement/investissement puis les activités économiques.

Au niveau du classement par dépendances, l'évolution des activités économiques est tributaire de la capacité du territoire à attirer l'implantation de facteurs de production (capital, main-d'œuvre, entreprises...), d'habitants ou de touristes et de l'aménagement de façon générale.



***A partir de ces nouveaux rapports de forces, l'analyse prospective du District Autonome des Savanes permet de dégager 2 scénarios globaux (tendanciel et normatif) pour le District Autonome des Savanes.***

## SCENARIO TENDANCIEL : LE DISTRICT AUTONOME DES SAVANES DANS LE TOURBILLON DU CERCLE VICIEUX DE DEVELOPPEMENT

La croissance démographique suit son cours et l'accès aux services de base se trouve très vite limité par la pression démographique.

Avec la pression démographique, la spéculation foncière s'accroît et la gestion urbaine est très peu maîtrisée.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement couplés à l'urbanisation galopante réduisent les terres arables et donc les possibilités de production agricoles.

Les initiatives agroindustrielles prospèrent au niveau des cultures d'exportation et les cultures vivrières et maraichères ne parviennent pas à combler l'autosuffisance alimentaire du District Autonome des Savanes puis espérer dégager un surplus suffisant pour la transformation.

Le système productif du District Autonome des Savanes ne subit donc pas de mutation profonde capable d'éclorer le potentiel d'insertion durable des jeunes et des femmes du District. Le taux de chômage reste élevé.

Une part importante des potentialités économiques du District Autonome des Savanes se trouve donc étouffée.

Les collectivités territoriales assument faiblement les compétences qui leur sont dévolues et le développement local est peu ou prou porté dans la limite des transferts verticaux effectués par l'Etat ; et ce dans un contexte de non-transfert effectif des moyens liés aux compétences des collectivités territoriales. Les disparités entre les régions du District ne sont pas jugulées.

Plusieurs organisations concurrentes coexistent en Afrique de l'Ouest et aboutissent à la création de blocs monétaires concurrents limitant la libre circulation des personnes et des biens ainsi que les échanges entre Etats. Le processus d'intégration sous-régional est au ralenti et le District Autonome des Savanes reste limité dans le développement des affaires avec les villes de l'hinterland.



## SCENARIO NORMATIF : LE DISTRICT AUTONOME DES SAVANES EST CONQUERANT ET ATTIRE DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS

A l'horizon 2040, le District Autonome des Savanes tire le meilleur de sa position géographique et de son potentiel agricole, culturel et touristique.

Les principaux enjeux d'aménagement et développement du territoire sont pris en charge.

L'urbanisation galopante et le foncier sont maîtrisés. Les populations s'adaptent aux changements climatiques et ensemble avec le District, des mesures sont prises pour l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact.

La production locale est respectueuse de l'environnement et la productivité agricole atteint de hauts niveaux de rendements. Les agriculteurs améliorent leurs revenus et leurs conditions de vie. Le surplus de la production locale permet de développer une industrie de transformation et le District Autonome des Savanes devient un pôle industriel important attirant beaucoup de jeunes à la recherche d'un emploi.

Le District Autonome des Savanes devient une destination touristique prisée avec une solide identité forgée dans ses valeurs culturelles et un impact très positif sur les Districts et collectivités territoriales.

Le District Autonome des Savanes devient donc un territoire prospère avec beaucoup d'opportunités pour les jeunes et les femmes. Le dividende démographique est porté vers le haut et les conditions de vie des populations sont améliorées grâce à un meilleur accès aux services essentiels.

Toutes les forces vives du territoire sont mobilisées pour le développement local porté par les collectivités territoriales dans une gouvernance locale inclusive.

Le District Autonome des Savanes en synergie avec les collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations nationales déploie la diplomatie locale pour conquérir le marché des pays de l'hinterland

***Le scénario retenu est le scénario normatif : le District Autonome des Savanes est conquérant et attire de nombreux investissements***

### 1.3. VISION DEVELOPPEMENT

L'analyse prospective du District Autonome des Savanes s'est faite en reconsidérant le scénario global normatif : le rayonnement de la Côte d'Ivoire ou de l'Éléphant de l'Étude Nationale Prospective " Côte d'Ivoire 2040 ". Dans ce scénario, toute chose étant égale par ailleurs, l'analyse des mutations géopolitiques et économiques s'est faite à la lumière de l'actualité en Afrique de l'Ouest, du positionnement des pays par rapport aux crises en Europe de l'Est et au moyen orient et des tensions en Asie centrale.

## « LE DISTRICT AUTONOME DES SAVANES, UN PÔLE D'ATTRACTION SOCIO-ECONOMIQUE DURABLE SOUS-REGIONALE »

*Cette vision traduit que d'ici 2040, le District Autonome des Savanes, garantit de meilleures conditions de vie sur son territoire et transforme positivement son économie en s'appuyant sur ses atouts internes et humains. A l'horizon 2024, le District Autonome des Savanes devient un territoire prospère, accroît sa contribution dans le développement national et se positionne comme le principal pôle des affaires entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland.*

### 1.4. ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES

Les enjeux de développement ont été identifiés sur la base de l'état des lieux du territoire décrit dans le diagnostic stratégique croisés avec les enjeux identifiés par l'analyse structurelle. Ces enjeux font la synthèse entre les potentialités à exploiter et les contraintes à mitiger pour impulser le développement souhaité. Ainsi, ce sont les domaines dans lesquels doivent s'opérer des changements majeurs pour permettre la réalisation de la vision adoptée et approuvée par les populations.

Pour le développement du territoire, 4 enjeux majeurs ont été retenus ainsi qu'il suit :

- **Enjeux stratégiques 1** : promouvoir un cadre de vie durable et harmonieux
- **Enjeux stratégiques 2** : assurer et valoriser les conditions d'un développement humain inclusif
- **Enjeux stratégiques 3** : accroître la compétitivité de l'économie locale
- **Enjeux stratégique 4** : promouvoir une gouvernance locale inclusive

Pour chaque enjeu, des objectifs stratégiques de développement et d'aménagement ont été définis. Les objectifs stratégiques de développement sont les buts à long terme qui doivent être réalisés pour induire les changements concrets dans différents secteurs pour obtenir le développement dudit secteur.

#### 1.4.1. Enjeu stratégique 1 : promouvoir un cadre de vie durable et harmonieux

Face à la forte croissance démographique observée, les besoins en équipements, en emplois, en logement, en transport ce sont accrus et cela a engendré une pression sur l'environnement. Ainsi, l'aménagement du territoire se doit d'apporter des réponses idoines aux différentes mutations en cours.

Il est question pour cela de relever l'un de ces principaux enjeux de développement et d'aménagement du District en proposant des actions visant à une nette amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. Pour cela, il s'agira de :

##### Au niveau du logement

- Faciliter l'accès aux logements décents à la population à faibles revenus à travers la programmation des espaces pour logements sociaux.
- Faciliter l'accès à l'obtention des titres de propriété foncier ;
- D'autres formes d'habitats notamment l'habitat moyen et haut standing pour la classe moyenne et celle des riches doit être prévus. Les densités résidentielles retenues seront fonction de la spécialisation de la zone.

- Le district doit également répondre à l'enjeu lié à l'attractivité résidentielle en développant une offre alternative et variée d'habitat locatif haut standing pour les investisseurs ceci afin de créer de valeur ajoutée et booster l'économie résidentielle
- Corriger les disparités et les injustices spatiales à travers une politique sociale et spatiale (redistribution et solidarité) où les populations vivent dans un système de mixité fonctionnelle et sociale qui leur donne accès à un logement décent mais aussi aux services sociaux de base.

L'objectif est de renforcer les liens entre les habitants mais surtout créer le sentiment d'appartenance au territoire chez les habitants.

#### **Au niveau des équipements et services essentiels**

L'un des défis majeurs de cet enjeu est d'améliorer la qualité de vie à chaque échelle du territoire. Il s'agit de mettre l'habitant au cœur de la réflexion, en lui permettant de répondre à ses besoins d'équipements et de services aux différents stades de sa vie, de se déplacer à pied dans son quartier apaisé, d'accéder à son travail facilement par les transports en commun au sein du District, de bénéficier de meilleurs services de proximité.

A l'échelle du district, cette ambition doit se traduire par une amélioration globale des conditions de vie des futurs résidents. Elle nécessite d'impulser une dynamique de programmation complémentaires d'équipements et services urbains essentiels :

éducation, santé, sport, culture, marchand, loisirs, culturel, espace vert, assainissement, eau potable, électricité et télécommunication pour répondre aux besoins actuels et futurs, en cohérence avec le renforcement de la voirie et des moyens de transport en commun. Le rayonnement des villes sur son hinterland dépend de la qualité des infrastructures de liaisons et des moyens de transport. Il faudra donc introduire de nouveaux modes de transport de masse plus performants et adaptés à la future évolution de l'économie du district.

L'aménagement dans sa globalité doit être soucieux d'offrir les services urbains de proximité, en adéquation avec les attentes des usagers mais aussi d'inscrire pleinement la stratégie de développement et d'aménagement dans une logique de «territoire intelligente», intégrant et valorisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

#### **Au niveau environnemental**

Le District Autonome des Savanes doit pouvoir instaurer un équilibre entre la protection de l'environnement et les activités économiques et autres activités anthropiques. Le District doit impulser de nouvelles façons de faire l'agriculture et maîtriser l'urbanisation rapide de sorte qu'elles ne soient plus dévoreuses d'espace naturel. Il doit par ailleurs œuvrer à réduire la pollution des eaux, du sous-sol et l'air due à l'exploitation minière artisanale, les activités anthropiques et les véhicules à moteurs. Enfin, le District doit parvenir à rendre son territoire résilient face aux changements climatiques.

***Dans une finalité de développement urbain durable, la croissance des villes du District doit s'appuyer sur un développement de centralités multifonctionnel.***

#### **Objectifs stratégiques liés à l'enjeu stratégique 1**

1.1.	Maitriser le foncier, le mode de production de l'habitat et le mode d'habiter sur le territoire
1.2.	Promouvoir la protection et la reconstitution du couvert végétal et des écosystèmes naturels
1.3.	Gérer durablement l'assainissement, le drainage et les ordures ménagères et industrielles
1.4.	Améliorer la mobilité urbaine

#### 1.4.2. Enjeux stratégiques 2 : assurer et valoriser les conditions d'un développement humain inclusif

Le développement humain inclusif est un facteur essentiel du développement durable du territoire. Le District doit donc garantir les meilleures conditions de la participation active de la population dans les processus décisionnels et encourager leur engagement dans la vie politique.

Pour un succès, le développement humain doit s'accompagner d'une véritable politique de concertation qui prend en compte les attentes de toutes les couches de la population (femmes, jeunes

filles, des personnes vulnérables...). De même, les entreprises locales doivent être mises à contribution dans la démarche participative pour un meilleur renforcement des liens de cohésion sociale, sans quoi toutes initiatives ne peuvent que créer de nouvelles fractures au sein de la société, entre les bénéficiaires des projets et ceux qui en sont exclus. Ainsi donc, le développement humain inclusif devra se faire dans un environnement de bonne gouvernance, de paix et de cohésion sociale avec l'appui des partenaires au développement. Le renforcement des capacités et la promotion de la communication doivent être intensifiés. Cela passe également par la fourniture d'un accès égal aux services essentiels

##### Objectifs stratégiques liés à l'enjeu stratégique 2

1.1.	Améliorer des conditions de vie des populations
1.2.	Promouvoir le genre et équité
1.3.	Promotion de la cohésion sociale et de la vie communautaire
1.4.	Assurer la sécurité territoriale des biens et des personnes pour un territoire apaisé

#### 1.4.3. Enjeux stratégiques 3 : accroître la compétitivité de l'économie locale

Pour jouer le rôle de véritable pôle économique sous régional qui assure un essor économique inclusif et une offre importante d'emploi, pour lutter contre la pauvreté, le district doit se structurer autour de pôles d'activité économique susceptibles de créer de réelles opportunités d'investissement tout en s'inscrivant dans un cadre de sauvegarde environnementale. Il doit mieux répartir ces principales zones d'activités économiques dans les régions et surtout favoriser la diversification des activités économiques autour de trois pôles spécialisés (unité industrielle et artisanale,

tourisme, activités financières, activités à forte intensité technologique) ; sauvegarder et promouvoir les zones d'activités agricoles et de pêches.

La position frontalière avec le Mali et le Burkina Faso représente une opportunité d'investissements économiques. La situation géographique permet de miser sur une clientèle internationale nombreuse en matière de tourisme et de loisirs.

Le potentiel national couplé aux opportunités internationales, est un atout supplémentaire pour développer une offre multiple et élargie dans diverses domaines d'activité.

##### Objectifs stratégiques liés à l'enjeu stratégique 3

3.1.	Créer des conditions favorables à l'essor des activités économiques
3.2.	Améliorer de façon durable les chaînes de valeur agricole
3.3.	Créer des conditions pour impulser le développement commercial et industriel et favoriser une meilleure localisation des activités et emploi
3.4.	Développer l'économie du tourisme et de la culture

#### 1.4.4. Enjeux stratégique 4 : promouvoir une gouvernance locale inclusive

A l'échelle des territoires urbains, la gouvernance urbaine est l'ensemble des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions visant à dégager une vision partagée du développement durable du district et la réalisation de projets collectivement et démocratiquement négociés. Ainsi conçue, la gouvernance urbaine révèle un monde urbain pluraliste et complexe. La réussite donc de ce projet d'aménagement du district repose donc sur les organes en charge de

sa gouvernance. L'enjeu ici est de trouver la formule ou le modèle de gestion approprié à même de gérer de façon efficace le projet mais aussi mobiliser les ressources de toutes formes que ce soit humaines, financières, matérielles pour la réussite du projet. Le district reposant sur un territoire hybride, sa gestion est complexe et nécessite une démarche globale en vue d'affirmer le territoire comme nouveaux pôle économiques, un réseau de centre urbain attractif tout en valorisant le cadre de vie, la culture... vecteurs d'identité, de solidarité et de cohésion et de rayonnement dans l'espace métropolitain.

#### Objectifs stratégiques liés à l'enjeu stratégique 4

4.1.	Promouvoir le développement territorial avec une décentralisation plus affirmée en faisant du district, le pivot de la cohérence territoriale
4.2.	Renforcer les cadres inclusifs de concertation sociale et institutionnelle
4.3.	Améliorer la gouvernance financière

### 1.5. COHERENCE GLOBALE DU SDADT

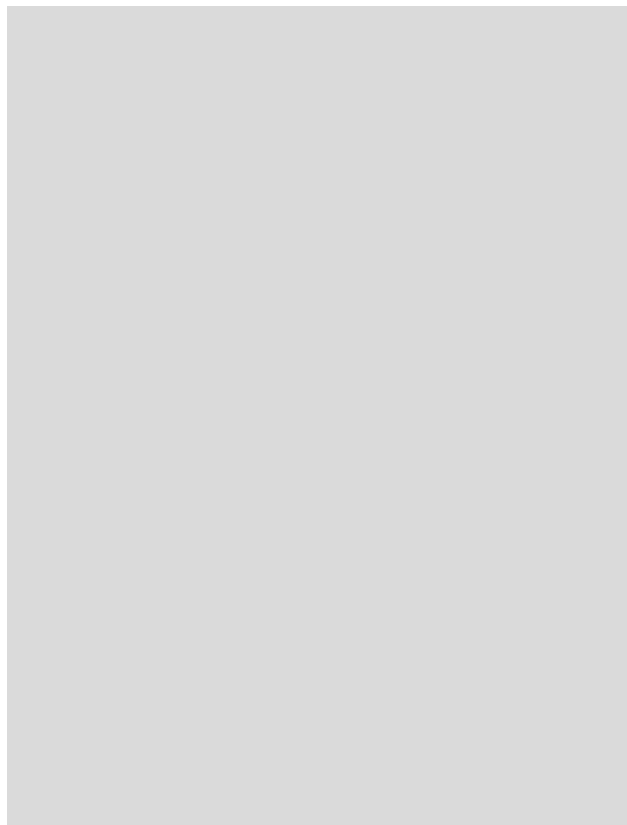
#### 1.5.1. Le SDADT et les politiques nationales

Le SDADT est un outil de planification du territoire du District Autonome des Savanes, cohérent avec les planifications nationales et internationales.

Il s'intègre dans le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire PND 2021-2025 et prend en compte les politiques sectorielles nationales de développement en Côte d'Ivoire. Les directions déconcentrées de l'Etat ont fortement contribué à l'élaboration de cet outil en partageant les visions et orientations de leurs ministères de tutelle.

Le SDADT est en parfaite synergie avec le PND 2021-2025 en contribuant aux 6 piliers dudit plan de développement. Le tableau suivant détaille les points de cohérence entre les objectifs stratégiques du SDADT et les piliers du PND.

Dans la mise en œuvre du SDADT, des synergies avec les politiques nationales de développement seront toujours recherchées.



ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU SDAT	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU SDAT	PILIER DU PND	EFFET LIEES AUX RESULTATS SECTORIELS DU PND
<b>1. PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DURABLE ET HARMONIEUX</b>	1.1. Maitriser le foncier, le mode de production de l'habitat et le mode d'habiter sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> <li>Pilier V : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet 4.08.1 : Les populations et les acteurs du secteur de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat appliquent les procédures, les règles et les normes en la matière</li> <li>Effet 4.08.2 : Les institutions publiques accèdent à des bâtiments décentes à usage de bureaux et de logements</li> <li>Effet 4.08.3 : Les populations, notamment les ménages à faibles revenus accèdent à un logement décent</li> <li>Effet 5.04.1 : Les populations vivent dans des villes qui respectent les critères de durabilité</li> </ul>
	1.2. Promouvoir la protection et la reconstitution du couvert végétal et des écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilier I : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par industrialisation et le développement de grappes</li> <li>Pilier V : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet 1.04.1 : La gouvernance du secteur des mines et de la géologie est améliorée</li> <li>Effet 1.04.2 : L'exploration, l'exploitation et la transformation minières sont intensifiées et diversifiées</li> <li>Effet 5.02.1 : La gouvernance du secteur de l'environnement et du développement durable est renforcée</li> <li>Effet 5.02.2 : La lutte contre les effets du changement climatique est renforcée et améliore la résilience des populations</li> <li>Effet 5.02.3 : La gestion durable des ressources naturelles y compris la biodiversité est améliorée</li> <li>Effet 5.02.4 : les populations développent une conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable</li> <li>Effet 5.03.1 : La gouvernance des secteurs forêts, faune et ressources en eau est améliorée</li> <li>Effet 5.03.2 : Les forêts sont conservées, exploitées et aménagées de manière durable</li> <li>Effet 5.03.3 : Les ressources fauniques sont gérées de manière durable et inclusive</li> <li>Effet 5.03.4 : Les ressources en eau sont gérées de manière intégrée</li> <li>Effet 5.04.1 : Les populations vivent dans des villes qui respectent les critères de durabilité</li> </ul>
	1.3. Gérer durablement l'assainissement, le drainage et les ordures ménagères et industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet 4.09.1 : les populations et les acteurs appliquent les textes et utilisent les outils de planification en matière d'assainissement et de salubrité</li> <li>Effet 4.09.2 : Les populations utilisent les services d'assainissement et de salubrité de qualité</li> </ul>
	1.4. Améliorer la mobilité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilier III : Développement du secteur privé et de l'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet 3.04.2 : Le réseau routier et autoroutier est développé</li> <li>Effet 3.04.3 : Le réseau routier est réhabilité et mis à niveau</li> <li>Effet 3.05.1 : Les personnes physiques et morales accèdent à des services de transports urbains et inter urbain modernes, durables et de qualité</li> </ul>

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU SDADT	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU SDADT	PILIERIERS DU PND	EFFET LIEES AUX RESULTATS SECTORIELS DU PND
	2.1. Améliorer des conditions de vie des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier II : Développement du capital humain et promotion de l'emploi</li> <li>• Pilier III : Développement du secteur privé et de l'investissement</li> <li>• Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 2.01.2 : Les filles et les garçons, d'âges préscolaire et scolaire, y compris celles et ceux hors du système éducatif formel, accèdent à des services d'éducation de qualité et achèvent les différents cycles d'éducation</li> <li>• Effet 2.01.3 : Les femmes et les hommes qui ne savent ni lire ni écrire accèdent et achèvent les programmes d'alphabetisation</li> <li>• Effet 2.02.2 Les femmes et les hommes, les filles et les garçons de plus de 12 ans, y compris celles et ceux des zones rurales ou à besoins spécifiques, accèdent à des services d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de qualité et achèvent les différents cycles de formation</li> <li>• Effet 2.03.2 : Les femmes et les hommes, remplissant les conditions, accèdent à un enseignement supérieur de qualité, achèvent les différents cycles de formation avec des compétences en adéquation avec le marché du travail et s'insèrent durablement dans les secteurs productifs de l'économie»</li> <li>• Effet 2.03.3 : La demande et le financement de la recherche et l'innovation, en particulier dans les domaines des technologies, de l'agriculture, des mines et énergies, de la santé, du changement climatique et de l'environnement, sont renforcés et les résultats obtenus sont vulgarisés et valorisés»</li> <li>• Effet 3.07.2 : Les usagers du secteur de l'eau potable utilisent des infrastructures d'hydraulique humaine de qualité</li> <li>• Effet 3.03.1 : Les ménages, administration et industries accèdent durablement à une énergie électrique abondante et de qualité</li> <li>• Effet 4.01.1 : Les politiques publiques assurent une gouvernance efficace et efficiente du secteur de la santé</li> <li>• Effet 4.01.2 : Les populations en particulier les plus vulnérables utilisent des services de santé de qualité et adoptent des comportements adéquats permettant de prévenir la maladie</li> </ul>
<b>2. ASSURER ET VALORISER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF</b>	2.2. Promouvoir le genre et l'équité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier III : Développement du secteur privé et de l'investissement</li> <li>• Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 3.01.2 : les secteurs porteurs de croissance prioritaires bénéficient d'un investissement privé accru</li> <li>• Effet 3.01.3 : L'entrepreneuriat national est développé</li> <li>• Effet 3.02.1 : La gouvernance du secteur des PME est améliorée</li> <li>• Effet 3.02.2 : Les PME sont structurées et compétitives</li> <li>• Effet 3.02.3 : L'entrepreneuriat et l'innovation sont développés</li> <li>• Effet 4.03.1 : Les populations notamment les groupes les plus vulnérables accèdent à des instruments de protection sociale garantissant leur utilisation des services sociaux de base</li> <li>• Effet 4.05.2 : Les jeunes participent collectivement et/ou individuellement aux processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national</li> <li>• Effet 4.05.3 : Les jeunes adoptent des comportements adéquats qui limitent leur exposition aux fléaux sociaux et accèdent à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins</li> <li>• Effet 4.05.4 : Les jeunes accèdent à des emplois décents et durables</li> <li>• Effet 4.06.2 : Les hommes/femmes, les garçons/filles accèdent à des services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de vulnérabilités et de violences y compris les pratiques traditionnelles néfastes</li> <li>• Effet 4.07.2 : Les populations pratiquent régulièrement le sport</li> <li>• Effet 4.07.3 : La Côte d'Ivoire dispose de sportifs professionnels performants qui participent aux grands événements sportifs internationaux</li> </ul>
	2.3. Promotion de la cohésion sociale et de la vie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier II : Développement du capital humain et promotion de l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 2.04.2 : La population active accède à des emplois décents</li> <li>• Effet 2.04.3 : La coordination et le suivi-évaluation du cadre programmatique des actions en matière d'emploi, de travail et de protection sociale sont assurés.</li> </ul>
	2.4. Assurer la sécurité territoriale des biens et des personnes pour un territoire apaisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier VI : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 6.02.3 : Les relations FDS-population sont améliorées</li> <li>• Effet 6.02.4 : Les Forces de Défense et de Sécurité contribuent efficacement au renforcement de la sécurité transfrontalière et internationale</li> </ul>

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU SDADT	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU SDADT	PILIERES DU PND	EFFET LIEES AUX RESULTATS SECTORIELS DU PND
<b>3. TRANSFORMER STRUCTURELLEMENT L'ÉCONOMIE LOCALE</b>	3.1. Créer des conditions favorables à l'essor des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier I : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par industrialisation et le développement de grappes</li> <li>• Pilier II : Développement du capital humain et promotion de l'emploi</li> <li>• Pilier III : Développement du secteur privé et de l'investissement</li> <li>• Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 3.01.2 : les secteurs porteurs de croissance prioritaires bénéficient d'un investissement privé accru</li> <li>• Effet 3.01.3 : L'entrepreneuriat national est développé</li> <li>• Effet 3.02.1 : La gouvernance du secteur des PME est améliorée</li> <li>• Effet 3.02.2 : Les PME sont structurées et compétitives</li> <li>• Effet 3.02.3 : L'entrepreneuriat et l'innovation sont développés</li> <li>• Effet 3.08.1 : La mobilisation des ressources est accrue et les dépenses sont optimisées</li> <li>• Effet 3.08.2 : le financement de l'économie est assuré</li> </ul>
	3.2. Améliorer de façon durable les chaînes de valeur agricole		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 1.01.2 : Les systèmes de production agricole sont renforcés, résilients et respectueux de l'environnement</li> <li>• Effet 1.01.3 : La valeur ajoutée agricole est améliorée</li> <li>• Effet 1.01.4 : Le secteur agricole est plus attractif, rémunérateur avec une amélioration de son financement</li> <li>• Effet 1.02.2 : La productivité des élevages et la qualité des produits animaux et d'origine animale sont améliorées</li> <li>• Effet 1.02.3 : Le potentiel de la pêche est géré durablement</li> <li>• Effet 1.02.4 : L'aquaculture ivoirienne est compétitive et respectueuse de l'environnement</li> </ul>
	3.3. Créer des conditions pour impulser le développement commercial et industriel et favoriser une meilleure localisation des activités et emploi		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 1.03.2 : La compétitivité des acteurs du secteur industriel est améliorée</li> <li>• Effet 1.03.3 : La production industrielle est intensifiée</li> <li>• Effet 1.06.1 : Les infrastructures de mise à marché sont modernisées et renforcées</li> <li>• Effet 1.06.4 : La compétitivité des produits nationaux à l'exportation est assurée</li> <li>• Effet 2.04.2 : La population active accède à des emplois décents</li> </ul>
	3.4. Développer l'économie du tourisme et de la culture		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 1.07.1 : La gouvernance du secteur de l'artisanat est améliorée</li> <li>• Effet 1.07.2 : Les acteurs et les structures accèdent aux services artisanaux et améliorent leur compétitivité</li> <li>• Effet 1.08.1 : Les créateurs, les entrepreneurs et les apprenants du secteur de la culture accèdent à des mécanismes adéquats qui assurent leur professionnalisation</li> <li>• Effet 1.08.2 : Les populations accèdent à un patrimoine culturel diversifié et renforcent le dialogue interculturel et la cohésion sociale</li> <li>• Effet 1.08.3 : La Côte d'Ivoire améliore sa visibilité culturelle et son leadership à l'international</li> <li>• Effet 1.09.1 : La gouvernance du secteur du tourisme et des loisirs est améliorée</li> <li>• Effet 1.09.2 : Les touristes locaux et internationaux accèdent à une offre de service compétitive</li> <li>• Effet 1.09.3 : La destination Côte d'Ivoire est rendue visible et attractive par la promotion, l'innovation technologique et la transformation numérique du tourisme et des loisirs</li> <li>• Effet 4.07.2 : Les populations pratiquent régulièrement le sport</li> </ul>



ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU SDADT	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU SDADT	PILIERES DU PND	EFFET LIEES AUX RESULTATS SECTORIELS DU PND
<b>4. PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE</b>	4.1. Promouvoir le développement territorial avec une décentralisation plus affirmée en faisant du district, le pivot de la cohérence territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier V : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique</li> <li>• Pilier VI : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 5.01.1 : Les déséquilibres entre régions, entre villes et campagnes, entre zones dynamiques et zones déshéritées sont corrigés</li> <li>• Effet 5.04.1 : Les populations vivent dans des villes qui respectent les critères de durabilité</li> <li>• Effet 6.04.2 : Les Districts Autonomes et les collectivités territoriales agissent significativement pour un développement local durable</li> </ul>
	4.2. Renforcer les cadres inclusifs de concertation sociale et institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 4.05.2 : Les jeunes participent collectivement et/ou individuellement aux processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ ou national</li> </ul>
	4.3. Améliorer la gouvernance financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier V : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique</li> <li>• Pilier VI : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet 5.01.1 : Les déséquilibres entre régions, entre villes et campagnes, entre zones dynamiques et zones déshéritées sont corrigés</li> <li>• Effet 6.06.1 : La mobilisation des ressources est accrue et les dépenses sont optimisées</li> </ul>

### 1.5.2 Le SDADT et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le SDADT du DAS a été élaboré en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), dès le diagnostic. La priorisation des axes de développement du SDADT s'est également basée sur les 3 piliers du Développement Durable : Environnement, Economie et Société. Le SDADT reprend la majorité des ODD, ici sont

présentées les correspondances entre les enjeux de développement du SDADT et les ODD.

**Le premier enjeu de développement du SDADT** « Promouvoir un cadre de vie durable et harmonieux » constitue une contribution à l'atteinte de huit (08) objectifs de développement durable qui sont :

- ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;

- ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

**Le deuxième enjeu de développement du SDADT** « assurer et valoriser les conditions d'un développement humain inclusif » permettra l'atteinte des 12 ODD suivant :

- ODD1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles ;
- ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ODD12 : Établir des modes de consommation et

de production durables ;

- ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

### **Le troisième enjeu de développement du SDADT**

« transformer structurellement l'économie locale » permettra l'atteinte des 11 ODD suivant :

- ODD1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles ;
- ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

### **Le quatrième enjeu de développement du SDADT**

« promouvoir une gouvernance locale inclusive » permettra l'atteinte des ODD suivant :

- ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles ;
- ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés

pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

- ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

### 1.5.3. Le SDADT et les thèmes transversaux

Les thèmes de l'environnement, du genre et l'emploi des jeunes ont été traités de manière transversale. L'environnement est un des piliers du développement durable : le diagnostic du territoire du DAS a été établi à travers le prisme de l'environnement.

**Le premier enjeu de développement du SDADT** concerne la préservation des ressources naturelles. De manière systématique, une attention a été donnée à la prise en compte environnementale dans les autres enjeux de développement. La formulation de toutes actions du SDADT a été faite avec une attention particulière à la protection, préservation et restauration des ressources environnementales. En outre, le SDADT a fortement inclus les aspects de

Changement Climatique, une analyse sommaire de la vulnérabilité et des contraintes a été menée et à chaque étape de la planification, un questionnement spécifique a été mené pour prendre en compte ce contexte climatique évolutif.

Le genre a également été pris en compte, à chaque étape du processus, de manière transversale. Il ressort que toutes les actions des trois premiers enjeux de développement sont spécifiquement destinées à l'autonomisation des femmes, mais également, à s'interroger sur la place de la femme dans le processus de l'accomplissement de la vision de développement partagée du DAS.

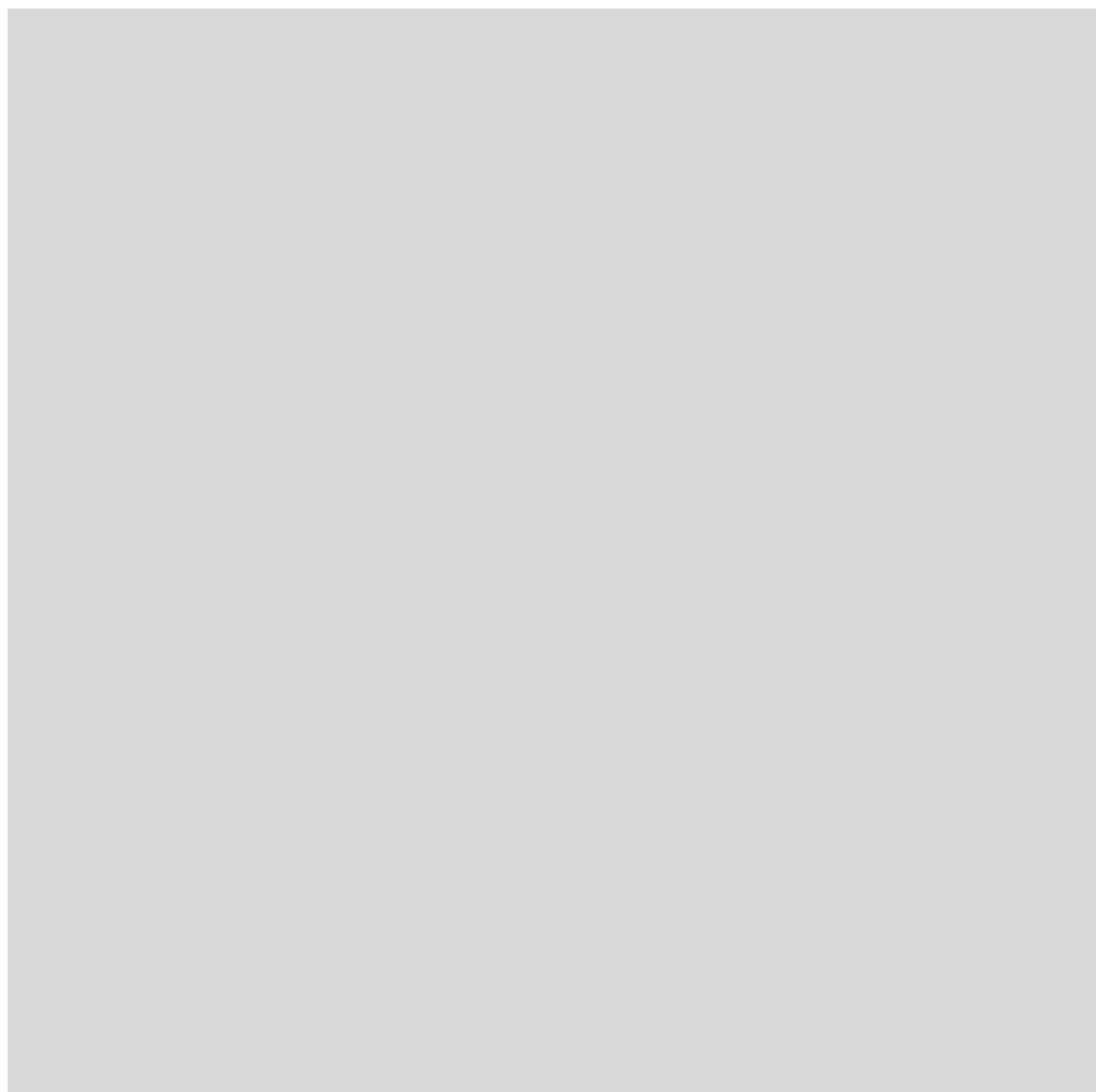
La création d'emplois pour les jeunes est une priorité transversale du SDADT, et elle concerne bien évidemment les jeunes et les femmes. Les axes de développement ont été définis avec la perspective de promouvoir la création d'emploi pour la jeunesse du DAS. La question de l'emploi des jeunes et des femmes a été appréhendée sous le volet de la formation et du renforcement des capacités pour répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée et compétitive, porter les défis de l'agriculture intensive et de l'industrialisation du DAS.



## CHAPITRE 2

# VISION, ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES

Pour un objectif stratégique de développement donné, des actions prioritaires sont définies. Il s'agit des actions nécessaires pour réaliser ledit objectif. Pour atteindre la vision de développement projetée, 126 actions prioritaires ont été retenues. Elles se répartissent par objectifs stratégiques.























## 2.2. La mise en œuvre, le financement et le suivi-évaluation du SDADT

Le SDADT est un document d'orientation multi-acteurs. Sa mise en œuvre dépend donc de tout acteur de développement agissant sur le territoire du DAS. Son financement est l'affaire de tous : l'Etat, le District, les Conseils Régionaux et les communes, la société civile et le secteur privé, ainsi que la diaspora nationale et internationale. Assumant sa place d'acteur de développement principal sur son territoire, le DAS financera une partie du SDADT à travers son budget d'investissement annuel. Il doit œuvrer à mobiliser des partenaires techniques et financiers. Il s'engage à une recherche active de financement pour pouvoir aller au-delà de son budget.

En outre, des programmes d'investissement concertés des structures publiques, parapubliques et privées contribueront au financement des actions du SDADT. Les directions et les commissions permanentes du district joueront un rôle central dans la stratégie de mobilisation de ressources et de recherche de financement.

Cependant, la Direction du Développement et de la Planification (DDP) constitue le principal acteur d'animation et de mise en œuvre du SDADT. Pour ce faire, la DDP concevra un chronogramme annuel spécifique pour l'animation, la mise en œuvre et la recherche de financement du SDADT, en somme

elle opérationnalise le SDADT. La DDP assurera le secrétariat technique des organes de pilotage du SDADT, Ces organes à mettre en place seront :

- Un comité de pilotage présidé par le Ministre- Gouverneur, composé des préfets, des conseillers du District et des directeurs régionaux, il se réunis deux fois par an. La DDP assurera la coordination du suivi- évaluation et rendra compte au comité de pilotage.
- Des commissions thématiques arrimées aux enjeux de développement, elles sont présidées par les présidents des commissions permanentes du Conseil du District, elles se réunissent deux fois par an et sont composée des membres des commissions permanentes, des directeurs et chefs de services publics, parapublics, privés et des acteurs de la société civile concerné par les thématiques. Elles statuent sur les outils d'animation et de pilotage du SDADT, les fiches projets.

Le suivi-évaluation sera réalisé sur la base des indicateurs déjà définis. Une méthodologie plus approfondie établira un tableau de bord de suivi du développement. La DDP et les commissions thématiques rechercheront des synergies avec les Directions des services déconcentrés de l'Etat ou d'autres acteurs ; ensemble ils mutualiseront les moyens pour renseigner les indicateurs.



L'évolution des indicateurs de suivi sera présentée et il sera aussi utilisé l'approche orientée changement pour avoir une vision plus qualitative du développement. L'approche orientée changement est un ensemble d'outils et de méthodes pour suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Elle invite les acteurs impliqués à s'interroger, en fonction de la vision du futur commun, sur les changements réellement observés et identifier si la dynamique existante s'inscrit bien dans les orientations du SDADT. Cette approche, menée de façon participative, permet l'implication des populations dans le suivi du SDADT. A l'issue des réunions annuelles, les recommandations des commissions seront transmises comité de pilotage.

Le DAS, pour la mise en œuvre des actions se fera accompagner d'expertise extérieur.

Le SDADT est défini pour échéance 2040. Pour mieux ancrer les enjeux de développement et les axes stratégiques dans le court terme, des fiches projets seront élaborés selon le phasage des activités prévu dans ce document. En plus des fiches projets et actions, le DAS définit chaque année son Programme annuel qui s'inscrit dans le SDADT.

La méthodologie d'établissement des projets et des actions se fera à partir de fiches « projet » et « action » qui seront conçues au fil des

de financement et de la pertinence des projet/action par les Directions du District et/ou les expertises extérieures selon les axes stratégiques définies dans le SDADT. Les autorités administratives, les acteurs des services publics, parapublics, privés, les associations et ONG, les organisations de producteurs, les leaders de communautés et les chefs coutumiers de la Région seront impliqués selon les thématiques pour la formulation de projets/actions structurants au sein de groupes de travail thématiques.

Il sera aussi fait appel à des experts pour accompagner formulation des projets. Une fiche « projet » ou fiche

« action » est conçue sur le modèle suivant : intitulé, localisation, justification et situation de référence, objectifs, résultats attendus, indicateurs de résultat, sources de vérification, activités, durée prévisionnelle, coût estimatif, plan de financement, maîtrise d'ouvrage, autres acteurs impliqués, bénéficiaires, facteurs de succès, risques.

Le District Autonome, dernier né des outils de décentralisation et de déconcentration, a déjà initié des activités qui participe à la réalisation des axes stratégiques du SDADT

- « Recensement des forêts et bois sacrés du DAS »
- « pour la valorisation du patrimoine culturel du territoire,
- « Etudes des potentialités rizicoles du DAS »



CHAPITRE

3

**SCHEMA DIRECTEUR  
D'AMENAGEMENT  
DU DISTRICT  
AUTONOME DES  
SAVANES**

## CHAPITRE 3

# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES

Afin d'apporter des réponses aux divers enjeux urbains, quatre (4) options d'aménagement ont été définies et présentées sous la forme d'orientations suivantes :

- **Orientation 1** : une fonction assumée d'un district aménagé de manière inclusive et polyfonctionnelle ;
- **Orientation 2** : Une économie locale redynamisée par territoire ;
- **Orientation 3** : Des milieux naturels ou sacrés préservés et valorisés ;
- **Orientation 4** : Un district multiculturelle réconciliée.

### 3.1. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

#### 3.1.1. Orientation 1 : une fonction assumée d'un district aménagé de manière inclusive et polyfonctionnelle

Il est important que l'élaboration du schéma directeur d'aménagement soit l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité de retrouver un aménagement inclusif et polyfonctionnel capable d'apporter des réponses aux différents enjeux urbains du district afin de bâtir un territoire durable et intégré. De notre point de vue, cet aménagement passe par des opérations d'urbanisme qui s'articulent autour des points suivants :

- Création de pôles territoriaux spécialisés et complémentaires à travers les chefs-lieux de régions ;
- Densification verticale des noyaux anciens des chefs-lieux en fonction de leur vocation ;
- Densification horizontale et viabilisation des quartiers péricentraux et périphériques ;
- Réorganisation de la chaîne foncière et maîtrise des extensions spatiales ;
- Intégration des villages traditionnels

dans la dynamique urbaine ;

- Restructuration et régularisation des poches d'habitat irrégulier ;
- Requalification des zones administratives et de service en fonction de la nouvelle vocation.

#### 3.1.2. Orientation 2 : Une économie locale redynamisée par région

Le District Autonome des Savanes est un territoire transfrontalier commercial et agricole très riche qui souffre de l'absence d'une importante zone industrielle capable de transformer ces produits agricoles. Aussi, de par sa position stratégique, les fonctions commerciales sont très prononcées mais inexploitées à cause de la désorganisation du réseau de marché. La relance du secteur économique au profit du développement du district comme un territoire attractif passe par :

- La promotion des chefs-lieux de régions au centre de leur hinterland rural respectif ;
- Le développement du réseau des marchés de chaque région ;
- La construction des marchés centraux et l'aménagement des espaces commerciaux de proximité ;
- La création de polarités secondaires autour des marchés de quartier ;
- L'amélioration de la compétitivité pour attirer de nouvelles activités industrielles.

#### 3.1.3. Orientation 3 : Des milieux naturels ou sacrés préservés et valorisés

Le District Autonome des Savanes est composé de plusieurs espaces naturels remarquables : forêts, montagne, sites sacrés et bas-fonds. On

observe des opérations de morcellement sur ces périmètres et des attributions à vocation d'habitation. Les orientations du schéma

- Protection des zones basses nécessaires au fonctionnement du réseau de drainage et rétablissement des écoulements naturels ;
- Aménagement et valorisation des berges, des bas-fonds et des exutoires ;
- Préservation et valorisation des forêts classées limitrophes.

#### **3.1.4. Orientation 4 : Un District multiculturel réconcilié et sécurisé**

Le District Autonome des Savanes est composé de trois régions du pays ayant été fortement impactée par la crise militaro-politique de 2002 à 2010. Aujourd'hui, elles sont exposées au phénomène de la crise sécuritaire transfrontalière avec le terrorisme.

Le directeur d'aménagement portera sur la protection de ces écosystèmes naturels ou sacrés ainsi que leur possible requalification :

Les Autorités doivent veiller à redonner au District son lustre d'antan tout en contribuant au processus de sécurisation transfrontalière en cours. Les axes proposés s'articulent autour de :

- Redynamisation du patrimoine multiculturel ;
- Lancement d'activités renforçant la cohésion sociale et la réconciliation des groupes de population ;
- Promotion de l'image du district par la relance d'événements à fortes charges symboliques : FESTIVAL SENANG, FESACKO, FESTICAF ;
- Réhabilitation de places publiques tel que KAFODAL et de lieux de mémoire, d'animation ou de récréation.

## 3.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU DISTRICT AUTONOME DES SAVANES HORIZON 2040

### 3.2.1. Rappel des objectifs et de la portée d'un schéma directeur d'aménagement

Le schéma directeur d'aménagement se distingue par les éléments suivants :

- Il donne les grandes orientations de développement d'un ou plusieurs aires urbaines et ses hinterlands, c'est-à-dire il contient les prescriptions urbanistiques qui doivent guider à l'aménagement harmonieux du territoire pour assurer la maîtrise durable de l'urbanisation ;
- Il considère une longue période, généralement de l'ordre de 15 à 30 ans ;
- Il sert à fixer la stratégie générale de développement spatial et constitue avant tout un document de programmation, de planification et réglementation ;
- Il est contraignant pour l'administration, qui doit intégrer ses orientations et prescriptions dans ses décisions et actions, mais il n'est pas opposable aux tiers.

#### **Ce document fixe les grandes orientations et permet à la puissance publique de :**

- programmer les éléments essentiels au développement urbain ;
- arrêter les limites du périmètre urbain et fixer les superficies à ouvrir à l'urbanisation ;
- illustrer la cohérence entre les diverses formes d'utilisation de l'espace ;
- prévoir les réserves foncières nécessaires aux grands équipements structurants ;
- informer les divers acteurs de ses intentions en matière de développement urbain ;
- définir les limites et contenus des plans ultérieurs : ils seront établis à plus grande échelle (soit sur un espace régional ou inter-régional) qui devront être établis pour des secteurs particuliers (par exemple le centre-ville) ;
- évaluer la compatibilité de grands projets

qui seront soumis à son approbation en disposant d'un cadre de référence constant et connu de tous les opérateurs ;

- proposer des localisations qui soient en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement pour les demandes et projets imprévus.

Le schéma directeur d'aménagement doit être flexible, ce qui signifie qu'il doit pouvoir être modifié selon une procédure simple si l'évolution réelle s'écarte trop de celle qu'il avait planifiée. A côté de cette utilisation directe comme instrument de contrôle et de planification urbaine, le Schéma Directeur d'Urbanisme peut être un instrument de coordination en influençant les anticipations des opérateurs publics et privés. Il est évident qu'à partir du moment où les intentions des pouvoirs publics sont connues, les différents acteurs essaieront d'y conformer leurs projets, ne serait-ce que pour éviter des ennuis, des retards et des difficultés administratives.

Cette convergence des anticipations demande cependant quelques conditions :

- que les intentions exprimées dans le schéma directeur d'aménagement soient claires et connues des usagers, et qu'elles soient facilement compréhensibles pour chacun ;
- que ces intentions soient crédibles, c'est-à-dire que les opérateurs soient convaincus que l'autorité chargée de son application peut réaliser ce qu'elle prévoit et qu'elle va le faire ;

### 3.2.2. Projection en termes de croissances socioéconomique et démographique

#### 3.2.2.1. Projection de croissance socio-économique

En raison des atouts du District Autonome des Savanes, le schéma directeur d'aménagement 2040 table sur une croissance socioéconomique supérieure à la moyenne nationale. Un fort engagement politique des Autorités locales et du Gouvernement ivoirien, ainsi qu'un intérêt renouvelé des bailleurs de fonds pour redynamiser ces importants pôles urbains transfrontaliers de la Côte d'Ivoire afin de permettre au district de vivre les mutations suivantes :

- le développement économie local permet la création d'emplois et de richesse afin de réduire les inégalités sociales qui nourrissent le terrorisme transfrontalier ;
- des investisseurs ivoiriens et étrangers s'implantent dans le district et s'engagent principalement dans le secteur agro-alimentaire qui permet de structurer non seulement le secteur primaire (amélioration des rendements des cultures et des filières d'approvisionnement), mais aussi le secteur secondaire (développement des unités industrielles agro-alimentaires) ;
- les villes chefs-lieux de région connaissent un taux de croissance de population plus élevé que la moyenne nationale (entre 3 et 5%) du fait de la sécurisation et du développement économique des villes ;
- le tronçon de l'autoroute A12 entre Ferkessédougou et Boundiali en passant par Korhogo est réalisé dans les 5 ans et permet de réduire les temps de transport des biens et des personnes entre Boundiali et Ferkessédougou, renforçant ainsi l'attractivité des trois villes ;
- une nouvelle zone industrielle est implantée dans la ville de Korhogo et Ferkessédougou pour permettre d'accueillir ces investisseurs. A ce jour, 3 possibilités s'offrent à ces villes (précisions données plus loin dans le document) :
- Du port sec de Ferkessédougou en passant par la zone industrielle de Korhogo pour aller à la zone agroindustrielle de Boundiali : l'autoroute A12 et une rocade au nord de Korhogo raccordée à la A12

**Le secteur Est de la ville de Korhogo bénéficiera à moyen terme :**

- De l'extension de la zone industrielle vers le Nord pour rejoindre la rocade;
- les villes Korhogo, Boundiali et Ferkessédougou connaîtront d'importants opérations d'urbanisme qui permettront :
- De réhabiliter le centre-ville (principalement la zone marchande) et d'organiser une petite couronne de protection autour de celui-ci (pour atténuer l'impact du trafic de transit) ;
- De créer des voies primaires et secondaires tangentielles qui permettent de relier les quartiers entre eux, ce qui aura le double avantage de limiter la congestion du centre-ville et de densifier l'urbanisation des quartiers péri-centraux et périphérique ;
- De réaliser des équipements socio-collectifs de proximité dans les quartiers périphériques sous-équipés;
- les 3 pôles urbains du District se développent de façon concentrique autour de leur noyau actuel qui aura été en partie réaménagé (projet de reconstruction des Marché centraux, redynamisation et aménagement spécifique des pôles d'activité de Commerce), avec :
  - une densification naturelle des quartiers résidentiels proches des centres-villes . En effet, du fait d'une croissance économique, d'une pression immobilière et d'une « évolution des mentalités », il peut être envisagé un passage en R+2 / R+3 des constructions et la multiplication de démembrements / divisions de terrains pour obtenir des parcelles plus petites mais avec un bâti plus dense, optimisant ainsi la valorisation foncière ;
  - Une densification progressive de la zone du Commerce, qui va évoluer vers une forme de mixité fonctionnelle : constructions mêlant habitat, commerce, service et équipements publics ;
  - les lotissements existants sont progressivement restructurés, viabilisés, mis en valeur et habités (notamment les lotissements qui existent dans l'aire urbanisé, mais qui ne sont pas encore mis en valeur : Koko et Soba pour Korhogo, Saint Paul, Zindei pour Ferkessédougou et Nabamga, Loworo pour Boundiali par exemple). En raison des superficies à viabiliser, l'accès aux services urbains reste encore contraint (eau, électricité, drainage, assainissement solide, etc.), mais s'améliore néanmoins année après année ;
  - les fronts d'urbanisation les plus vigoureux se trouvent au Sud et au Nord pour Korhogo ; Tandis que l'Est et l'ouest de la ville est moins dynamique sauf si l'extension de la zone industrielle est effectué l'Est de la ville ;
  - Pour Ferkessédougou, les fronts d'urbanisation les plus vigoureux se trouvent à l'ouest, au Sud, à l'Est et aujourd'hui au Nord avec la construction du port sec;
  - Pour Boundiali, les fronts d'urbanisation les plus vigoureux se trouvent à l'ouest, au nord, à l'Est ;
  - une reprise en main progressive de la gestion foncière – par la clarification des rôles entre administrations centrales et locales et la mise en place d'outils de régulation foncière – modère les pratiques spéculatives observées à ce jour.

Une prise de conscience de l'impasse vers

laquelle mènent les pratiques actuelles s'opère auprès des acteurs locaux ;

- à l'horizon 2040, la mutation de certaines réserves administratives peuvent être envisager. Ceci permettrait de récupérer plus des parcelles à aménager dans l'aire urbanisée de la ville. Des plans d'aménagement spécifiques (PUD) devront être élaborés avant d'y implanter les lotissements.

### 3.2.2. *Projection de croissance démographique*

Nous retiendrons comme hypothèse de projection la population de 2 159 434 habitants pour 2021 et un taux de 3,48 % pour la période 2021-2040. Ces éléments font que la population du District avoisinerait les 3'732'868 habitants en 2040 (soit un accroissement de 1 573 434 habitants).

- Pour Korhogo : 762 199 habitants en 2040 (soit un accroissement de 321 273 habitants) ;
- Pour Ferkessédougou : 277 042 habitants en 2040 (soit un accroissement de 116 775 habitants) ;
- Pour Boundiali : 160 403 habitants en 2040 (soit un accroissement de 67 611 habitants).

Les périmètres ouverts à l'urbanisation par le schéma directeur d'aménagement 2040, relativement généreux, permettraient néanmoins d'absorber aisément un accroissement démographique de 10%, qui amènerait les populations de ces 3 pôles respectivement à :

- Pour Korhogo, 806 291 habitants (soit un accroissement de 365 365 habitants) ;
- Pour Ferkessédougou, 293 068 habitants (soit un accroissement de 132 801 habitants) ;
- Pour Boundiali, 169'682 habitants (soit un accroissement de 76 890 habitants) ;
- Face à l'étendue du territoire et la distance qui sépare les différents pôles urbains, l'essentiel est que le schéma directeur d'aménagement définisse un cap de développement spatial intégré et garantisse une cohérence entre les affectations des sols dans les 3 chefs-lieux

du district. De plus, le schéma directeur d'aménagement 2040 arrête un périmètre urbain au-delà duquel un moratoire sur la production des lotissements est indispensable. Que ce dispositif permette de répondre aux besoins de la population de 2031, 2040 ou 2045 n'a finalement guère d'importance, puisqu'une réactualisation du schéma directeur d'aménagement aux alentours de 2035 permettra de réajuster plus finement ces projections.

### 3.2.3. *Prescriptions pour la planification du réseau viaire*

Le développement du district des savanes est porté par son réseau routier actuel et sera largement déterminé par le réseau qui sera réalisé au cours de la prochaine décennie. De ce fait, il est important que ce réseau routier soit aussi bien conçu que possible pour porter efficacement et rationnellement ce développement urbain durable. Cette importance explique le soin pris ci-après pour expliciter les principes qui doivent guider la planification du réseau viaire du District.

Afin que ce réseau de voirie ait une incidence sur le développement spatial des 3 pôles urbains, il est proposé dans le cadre du schéma directeur d'aménagement s'appuyer sur un schéma de structuration qui relie premièrement les 3 pôles par une autoroute, ensuite propose de grandes mailles formées par les voies primaires et secondaires de ces 3 villes. Ce maillage urbain doit permettre aux concepteurs des plans de lotissement de respecter l'implantation et la continuité de ces grands axes sur les nouveaux plans. En effet, bien souvent les concepteurs réalisent des plans de lotissement par secteur de ville et oublient de respecter certaines continuités de grands axes qui pourtant sont nécessaires au fonctionnement de chaque ville.

Ce cas de figure est actuellement visible après l'assemblage des lotissements dans les différentes villes (carte d'assemblage des lotissements).

#### 3.2.3.1. **Hiérarchisation fonctionnelle du réseau de voirie**

##### 3.2.3.1.1. *La hiérarchie du réseau de voirie comme support au développement urbain*

La hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier est l'un des principaux outils de la planification des

déplacements, puisqu'elle consiste à structurer le réseau et à attribuer des fonctions spécifiques à chacun des axes (existants ou à créer) qui le composent, et ce, pour les différents modes de transport. Les aménagements de la voirie doivent ensuite être cohérents avec la hiérarchie proposée. Actuellement, (presque) aucune hiérarchie n'est mise en place dans le réseau de voirie des 3 chefs-lieux du District. Les véhicules choisissent leurs itinéraires selon leurs besoins, les destinations et l'état des chaussées, sans forcément se soucier des activités du milieu traversé (le centre des quartiers commerciaux regroupant de nombreuses activités ou des zones périurbaines peu peuplées).

Si actuellement la circulation est globalement fluide et les impacts acceptables (peu de congestions ou de gênes en dehors des secteurs des Marchés centraux où des perturbations peuvent voir le jour en lien avec le stationnement anarchique des véhicules, les occupations anarchiques des trottoirs par le commerce informel), l'augmentation du taux de motorisation et de la population va aggraver nettement la situation et rendre, à moyen terme, les déplacements plus difficiles dans les différents quartiers et au centre des villes plus particulièrement. Avec l'accroissement du transit et du taux de motorisation, la circulation sur la voie qui traverse de l'Est à l'Ouest le District des savanes (route A12) peut devenir, sans gestion particulière, problématique et empêcher toutes activités le long de celle-ci (trafic dense, traversées piétonnes dangereuses, stationnement anarchique, mauvaise gestion des intersections, etc.).

Il est donc nécessaire de définir une hiérarchie du réseau routier et mettre en places des mesures associées qui se basent sur les éléments suivants :

- un réseau autoroutier (l'autoroute qui relie Ferkessedougou à Boundiali passant par Korhogo) qui devrait être réalisé dans les années à venir. Celui-ci aurait une vocation nationale, de liaisons entre les régions (notamment le transit

vers Abidjan et les pays limitrophes) ;

- un réseau primaire avec une vocation régionale, de liaisons entre les centres urbains principaux de chaque chef-lieu de région et qui sert à l'accès des quartiers de l'agglomération ;
- un réseau secondaire, à vocation plus urbaine, servant à desservir les quartiers à l'intérieur des secteurs délimités par le réseau primaire. Sur ce réseau, les 3 villes du district nécessitent un important effort en matière de voies tangentielles permettant de créer des liaisons inter-quartiers, et donc de limiter les flux vers le centre-ville ;
- un réseau tertiaire, à vocation de desservir finement les différentes parcelles dans les quartiers et sous-quartiers.

Parallèlement, la hiérarchie et les aménagements associés devront tenir compte du renforcement éventuel des lignes de transport collectif initié à l'occasion de la CAN. Si dans le contexte actuel, les bus empruntent les voies de circulation existantes (beaucoup contraignant), il est préférable de prévoir les mettre, à moyen – long terme, en site propre (hors circulation routière), sur le principe suivant :

- Sur les axes primaires pour les lignes devant supporter les déplacements les plus importants avec un niveau de service élevé (en termes de temps de parcours et de régularité). Ce besoin peut être envisagé à court-terme sur les avenues des 3 villes qui disposent de larges emprises et qui desservent aux grands équipements urbains tels que l'université, les marchés, le CHR (création d'un boulevard urbain) ;
- Sur les axes secondaires pour la desserte plus fine.



***(Finalement, la place des piétons doit aussi être considérée dans la définition de la hiérarchie des rues et des possibilités de les traverser. Ce mode de transport reste celui prépondérant à dans le District et il s'agit de ne pas l'oublier). Le centre de l'agglomération est un lieu privilégié par les déplacements piétons à cause de par ses nombreux commerces / services / administrations.***

Figure : Fonctionnement actuel du réseau routier de Korhogo (mode radial)

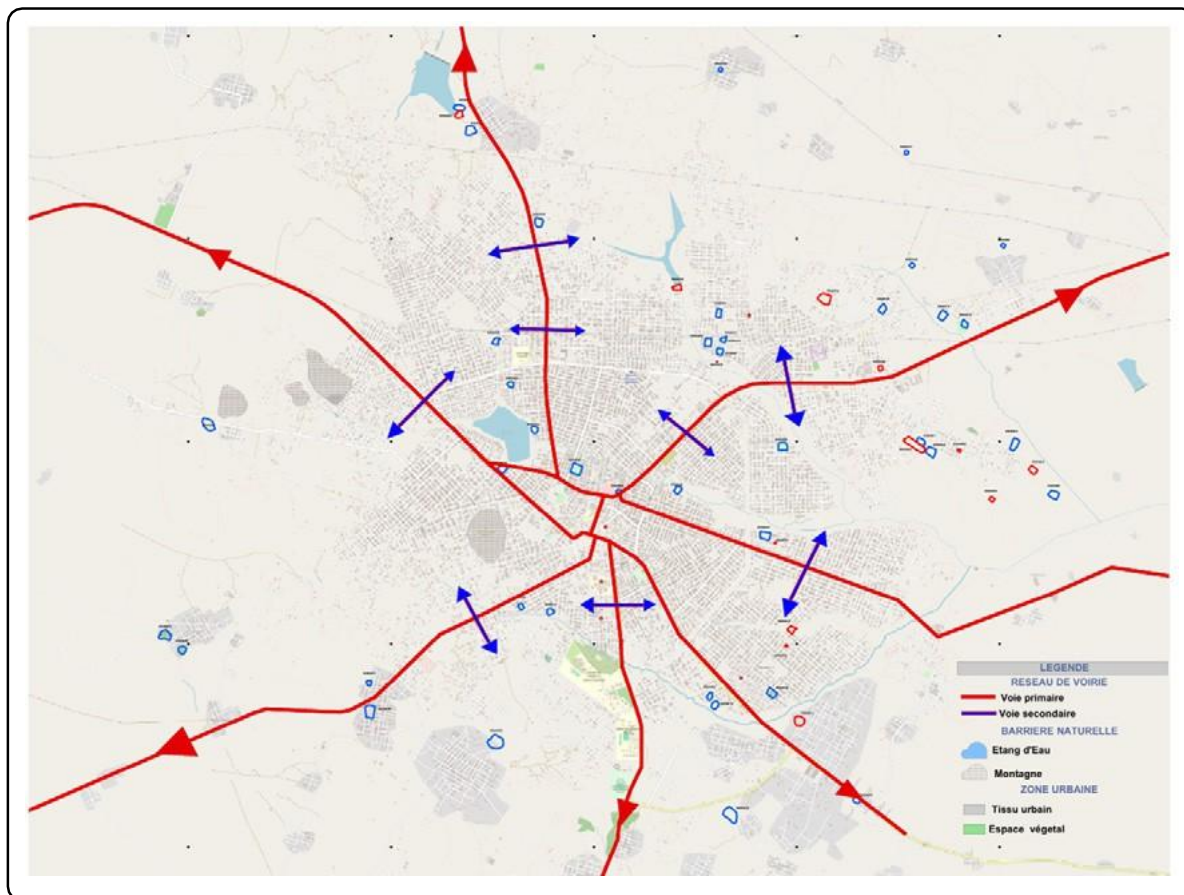


Figure : Fonctionnement actuel du réseau routier de Ferkessédougou (mode radial)

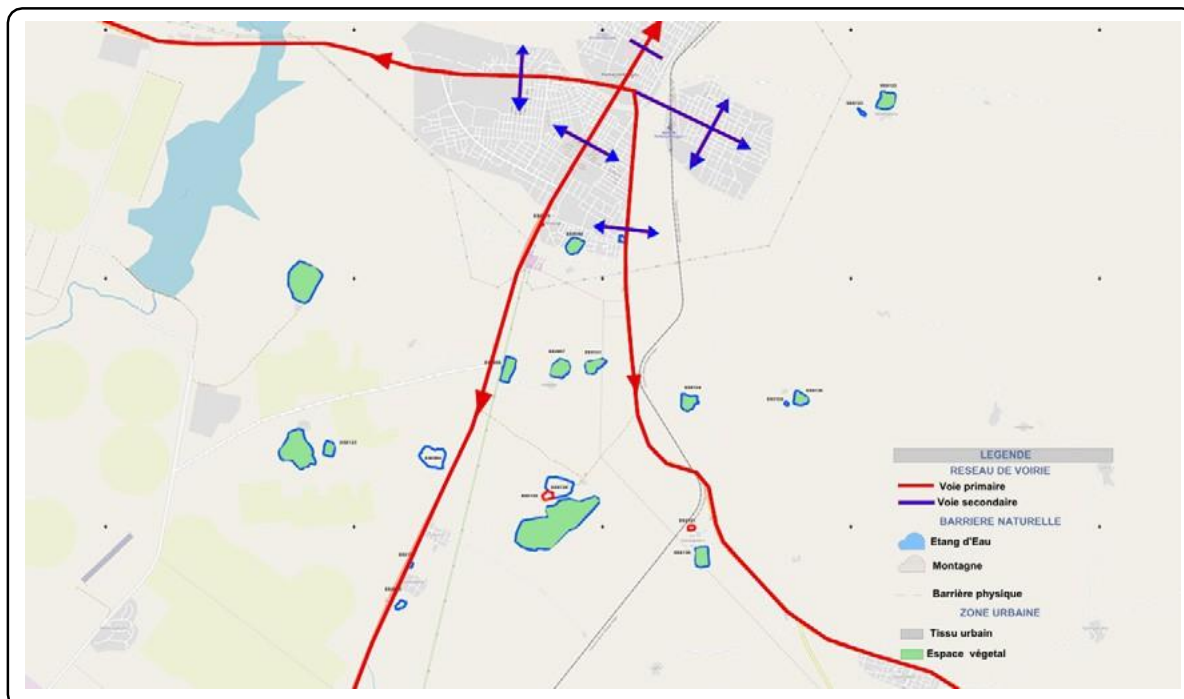


Figure : Fonctionnement actuel du réseau routier de Boundiali (mode radial)



### 3.2.3.2. Problématique / constat

Actuellement, le réseau viaire dans les trois chefs-lieux se repose sur une organisation comprenant :

- **des axes de type primaires, en général bien entretenus, organisés de façon « radiale »** : si le fonctionnement est correct en périphérie, une discontinuité apparaît au centre-ville, c'est-à-dire au cœur de la zone marchande, commerciale et administrative.

Cette discontinuité concerne les déplacements au centre-ville contraints par la présence du passage obstrué par les stationnements anarchiques (avec un passage restrictif et difficile) et perturbés au niveau du Marché Central (stationnements non gérés, véhicules de livraisons, très nombreux piétons, etc.) et par des dysfonctionnements aux carrefours ; Elle concerne aussi les déplacements dans les zones péri-centrales contraignantes par l'insuffisance de la signalisation sur les voies principales de ces secteurs urbains ;

- **des axes secondaires se connectant sur le réseau principal, pour desservir un nombre limité de quartiers** : ces axes sont parfois revêtus, parfois en terre. A noter qu'en raison de la topographie et de la présence de nombreux « bas-fonds et cours d'eau », les quartiers ne sont pas suffisamment reliés entre eux. Même si des travaux de réhabilitation de voiries

ont été menés ces dernières années, de nombreux axes de ce type ne sont pas encore aménagés.

La plupart des axes secondaires stratégiques pour créer des liaisons inter quartiers ont été proposés dans le Programme d'Investissements Prioritaires ;

- **un réseau tertiaire permettant de desservir l'intérieur des quartiers** : à noter que la différence entre ce type de voirie et le précédent n'est pas toujours évident au regard de l'état de la chaussée, mais plus clair au niveau des emprises disponibles. Le réseau tertiaire des villes du district, mis à part dans les quartiers centraux, est caractérisé par un très faible revêtement de sa chaussée.

### 3.2.3.3. Prise en compte des différents coup-partis

Différents projets ou coups-partis sont à considérer avant la proposition d'une hiérarchie du réseau viaire dans les chefs-lieux du district, à savoir :

- **le lotissement de nombreux secteurs**, limitant les possibilités d'aménagements de voiries, notamment pour les quartiers péri-centraux et périurbains qui devraient être les plus concernés par la future urbanisation de la ville ;

- **l'extension de zone industrielle de Korhogo et la création de zone agroindustrielles à Boundiali** : dans le cadre du schéma directeur d'aménagement, il est proposé 4 sites possibles

d'implantation à Korhogo et Boundiali, chaque site ayant des potentialités attractives et une localisation stratégique. En fonction de la décision des pouvoirs publics quant à l'implantation finale de cet important pôle générateur de richesses et d'emplois, les besoins en matière d'accès de ces zones auront une incidence en termes d'investissement de nouveaux linaires et/ ou d'aménagement de la voirie et des intersections (notamment pour l'accès des gros porteurs) ;

- - **le projet autoroutier** : de par sa localisation excentrée (notamment les échangeurs sont prévus au Nord-Est de Natio Kobadara pour la ville de Korhogo, au de Nianon village pour Boundiali et à Tiepovogo pour Ferkessédougou), les effets sur le trafic au centre de de ces agglomérations devraient être diminués. Seul le trafic de transit de grande distance sera supprimé du réseau routier du centre urbain de Korhogo, de Ferkessédougou et de Boundiali et peu de véhicules auront tendance à emprunter l'autoroute pour effectuer des déplacements à « l'intérieur » de ces agglomérations urbaines.

La création de l'échangeur au Nord de la ville de Korhogo, à l'intersection de l'autoroute de contournement (Bromakoteh-Natio Kobadara) avec les voies qui desservent la ville (vers Natio Kobadara) mais relativement proche de l'aire urbanisée de Korhogo, devrait redynamiser le front d'urbanisation, et donc les besoins en voirie. De même, la rocade de l'autoroute passant par le nord de Tiepovogo pour rejoindre le port sec de Ferkessédougou à Dekokaha serait un facteur de relance du front d'urbanisation au nord de la ville, et donc les mêmes besoins en voirie se feront ressentir.

- **le renforcement de la polarité industrielle de Korhogo par une augmentation de la superficie de la zone industrielle prévu par PND 2016** : cette polarité grandissante cristallisera les besoins en mobilité vers le Nord-Est de la ville, et ce depuis tous les quartiers de la ville (centre-ville, Sud, Est, etc.). Autrement dit, des liaisons tangentielles en direction du Nord-Est soulageraient très fortement les besoins en mobilité qui sont obligés actuellement de transiter vers le centre-ville.

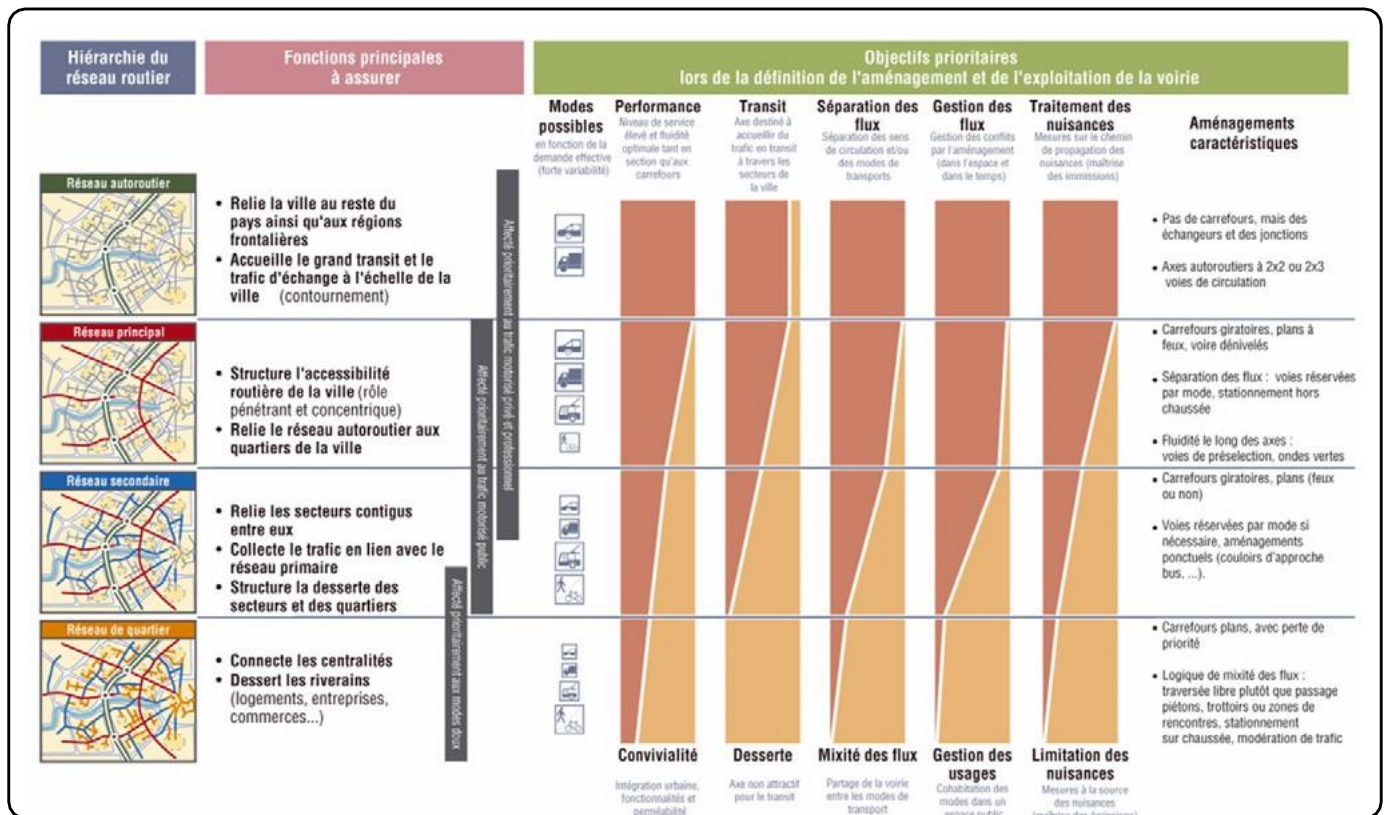
### ***Avec ces différents projets, le fonctionnement général du réseau viaire du District ne sera pas fondamentalement modifié.***

***L'un des principaux enjeux de mobilité urbaine dans les chefs-lieux de région n'a pas encore trouvé de solutions satisfaisantes à court-moyen terme : cet enjeu est la création des liaisons tangentielles inter-quartiers qui permettront d'améliorer l'accessibilité des quartiers périphériques mais aussi et surtout de limiter les flux se dirigeant vers le centre-ville.***

***De plus, la congestion des centres-villes qui abritent les fonctions administratives, économiques, marchandes et commerciales vont très certainement se renforcer d'ici peu de temps. Cette congestion va poser de nombreux problèmes de gestion des flux et de déplacements dans les 3 villes du district (Korhogo, Ferkessédougou et Boundiali), ce qui aura tendance à dégrader les conditions de vie des populations et à diminuer l'attractivité de ces villes.***

Comme déjà mentionné, la définition de la hiérarchie des axes du réseau routier dépend des objectifs et du rôle que ces axes sont supposés supporter. L'aménagement des différentes catégories d'axes est très différent, qu'il s'agisse d'un axe du réseau principal (charges de trafic élevées et peu de traversées piétonnes) ou d'un réseau de quartier dans lequel les déplacements en mobilité douce (piétons notamment les enfants et les jeunes, vélo) sont importants et doivent être favorisés et sécurisés.

Figure : Hiérarchie du réseau routier, fonctions à assurer et objectifs prioritaires pour l'aménagement et l'exploitation de la voirie



### 3.2.3.4. Schéma d'organisation retenu pour la planification du réseau viaire

Le précédent Plan Directeur d'Urbanisme de Korhogo (2016) prévoyait la construction d'une grande rocade de contournement de la ville et proposait un maillage du territoire par de larges voies secondaires. Les principales limites du schéma d'organisation viaire de ce Plan Directeur d'Urbanisme sont :

- l'absence de hiérarchie claire du réseau de voirie, à l'exception des différents tronçons prévus de rocade ;
- la gestion des flux aux intersections peut s'avérer problématique du fait qu'aucun aménagement particulier n'est proposé et que les moyens d'intervention locaux sont limités.

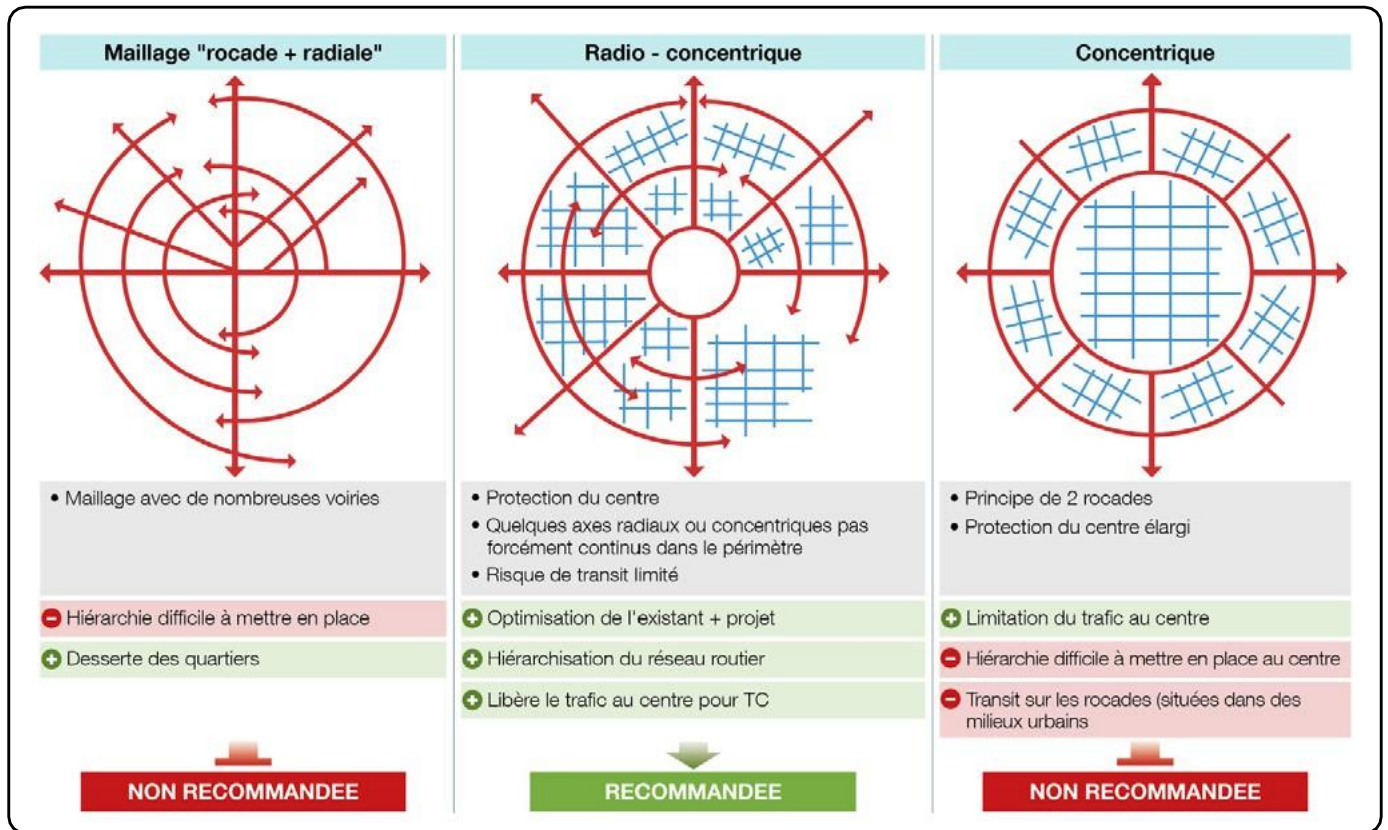
Le schéma directeur d'aménagement 2040 doit permettre de remédier aux dysfonctionnements relevés dans l'organisation de ce réseau de voirie.

### 3.2.3.5. Concept général d'organisation du réseau de voirie

Tenant compte de l'état actuel et des projets futurs, différents concepts d'organisation du réseau viaire peuvent être envisagés pour Korhogo, Ferkessédougou et Boundiali dans le District, à savoir :

- un concept radial, se basant sur les voiries existantes et notamment les axes traversant la ville par le centre (axes radiaux). Ces derniers devraient être adaptés afin d'éviter au maximum les discontinuités ou perturbations au centre ;
- un concept concentrique, avec un réseau principal ceinturant la ville en plusieurs rocades et limitant très fortement l'accès au centre ;
- un concept radioconcentrique, offrant un ou plusieurs axes axe ceinturant partiellement la ville mais aussi des pénétrantes en direction du centre, sans pour autant offrir toujours des itinéraires de transit intéressant au milieu de l'urbanisation.

Figure .. : Concepts possibles d'organisation de la voirie

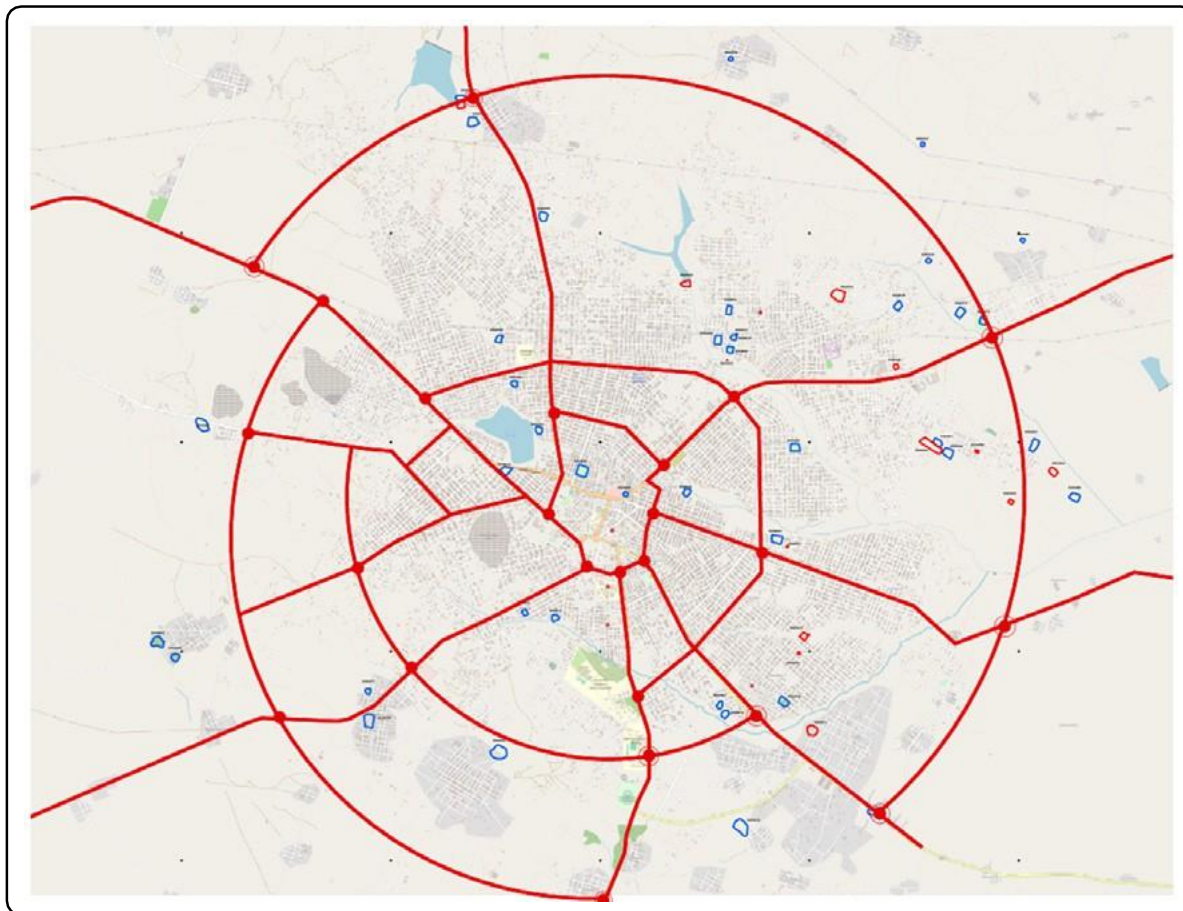


***L'analyse des différents concepts a montré que la variante radioconcentrique est la plus adaptée au contexte local, en fonction aussi du réseau existant et projeté par les documents d'urbanisme en vigueur.***

Rabattre tous les flux dans le centre-ville qui accueille les fonctions administratives, économiques, marchandes et commerciales n'est pas envisageable étant donné les problèmes actuellement rencontrés et la volonté de favoriser l'accessibilité du transport en commun et les piétons dans ce secteur urbain.

La création de plusieurs couronnes continues autour du centre et difficilement réalisable compte tenu de l'occupation des sols et de la topographie.

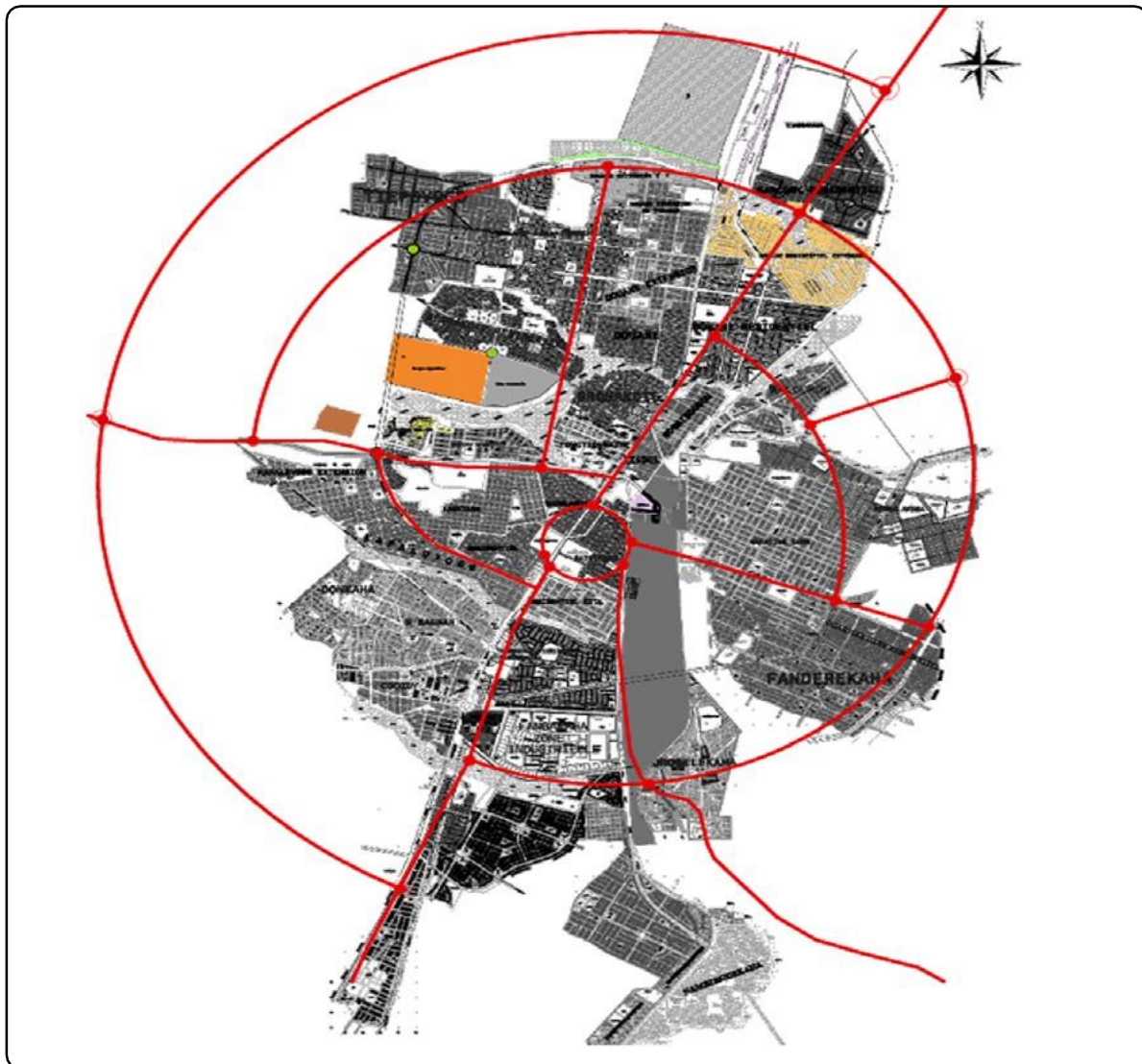
*Représentation finale de l'armature viaire hiérarchisée de Korhogo*



*Figure : Représentation finale de l'armature viaire hiérarchisée de Boundiali*



Figure .. : Représentation finale de l'armature viaire hiérarchisée de Ferkessédougou



### 3.2.3.6. Concept retenu pour la hiérarchie des voies

L'application de ce concept sur le District se décline de la manière suivante :

a) Une autoroute jouant, vu sa localisation, qu'un rôle principal pour les déplacements interurbains entre Ferkessédougou-Korhogo-Boundiali, supportant ainsi le transit de longue distance, dont le transport de marchandises par camions gros-porteurs.

b) Des axes principaux, radiaux et tangentiels, permettant de mailler chaque ville respective, en offrant des itinéraires de transit intéressants à

l'intérieur de chaque ville. Ces axes peuvent aussi être le support des axes principaux des transports collectifs. Ces axes ont donc, en général (en dehors des centres-villes déjà fortement bâti où les adaptations sont nécessaires), les particularités suivantes :

- Pour les axes en direction du centre et ceux situés en dehors du centre déjà construit, 2 voies (de 3,5m) de circulation par direction avec, pour certains d'entre eux, la possibilité d'y intégrer 2 voies de bus en site propre à plus long terme ou des contre-allées. Des trottoirs d'au minimum 3m doivent être prévus de part et d'autre de la chaussée, ce qui amène à un gabarit total de l'ordre de 30m, y compris les trottoirs, une partie des voies de présélections au niveau des intersections et des arrêts éventuels des bus.



Pour les axes de la petite rocade, une voie de circulation peut être suffisante.

- En dehors de la rocade centrale, ces axes peuvent être aménagés (avec terreplein central notamment) pour marquer le territoire, tout en essayant de donner une image urbaine (via la plantation d'arbre et l'implantation de l'éclairage public sur le terre-plein central) ;
- Ils doivent permettre d'assurer les liaisons entre les quartiers et les principaux pôles d'attractions (activités, équipement publics, université, etc.), sans pour autant être le support du trafic de transit. C'est pourquoi, des discontinuités en termes d'itinéraires autour du centre sont proposées. Comme mentionné précédemment, le trafic circulant d'un côté à l'autre de la ville, doit pouvoir être reporté / dirigé sur des rocades « intérieures » et non par le centre-ville ;
- Aucun axe principal ne doit traverser les centres-villes, et notamment au niveau des Marchés

Centraux et des quartiers Commerces. Il s'agit ici d'éviter d'avoir du transit dans ces secteurs clés à vocation administrative et économique très urbanisés. Les axes principaux supportant le trafic doivent ceinturer le centre-ville et non le traverser ;

- La vitesse doit être limitée à 60 km/h maximum sur les axes en entrée de ville et à 50 km/h sur les zones plus centrales et plus peuplées ;
- Les piétons peuvent traverser la chaussée en des endroits identifiés et sécurisés (passages piétons avec des feux, refuges au centre, éventuellement décrochement horizontal visant à limiter la vitesse en pleine section, etc.) ;
- Les intersections doivent être gérées par des feux (éviter les dénivelés) ;
- Une « maille » entre les différents axes de ce type ne doit pas être inférieure à 500 mètres de côté.

Figure .. : Représentation finale de l'armature viaire hiérarchisée de Ferkessédougou

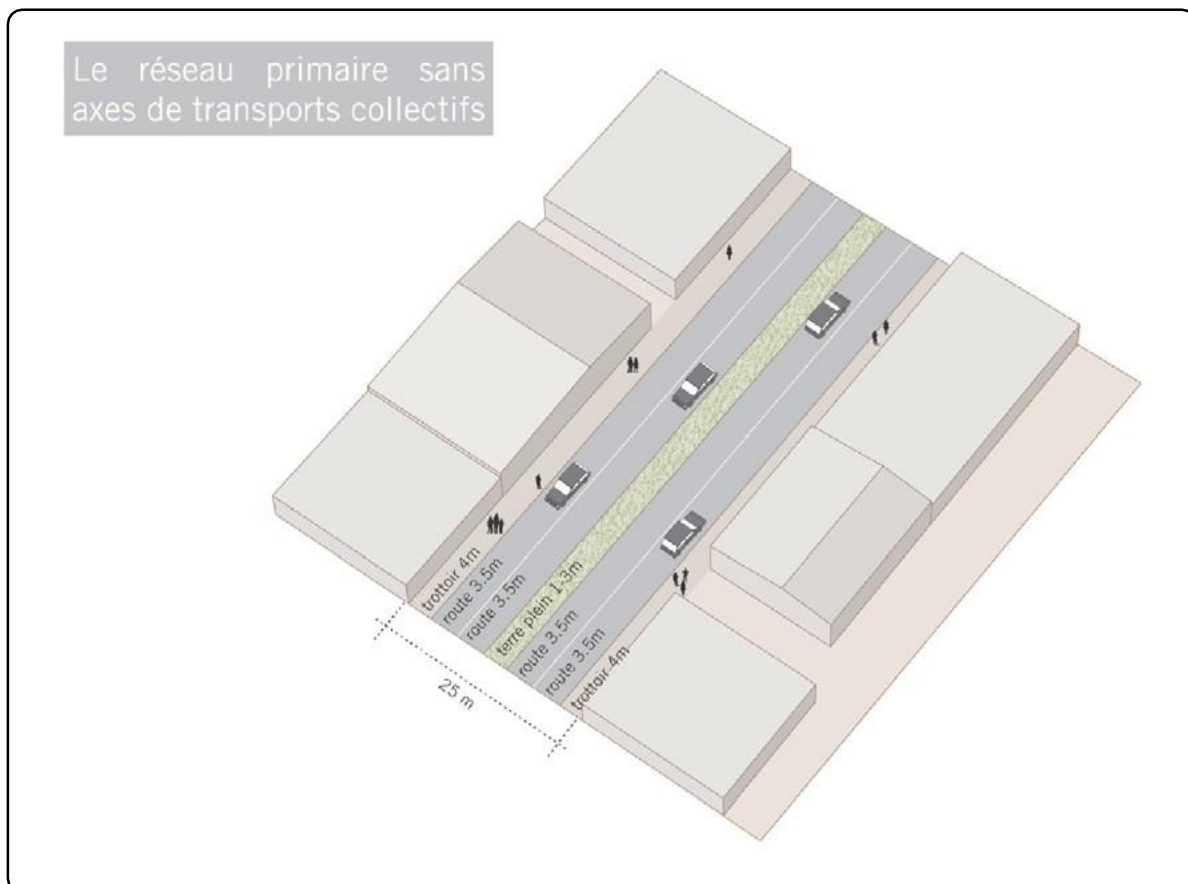
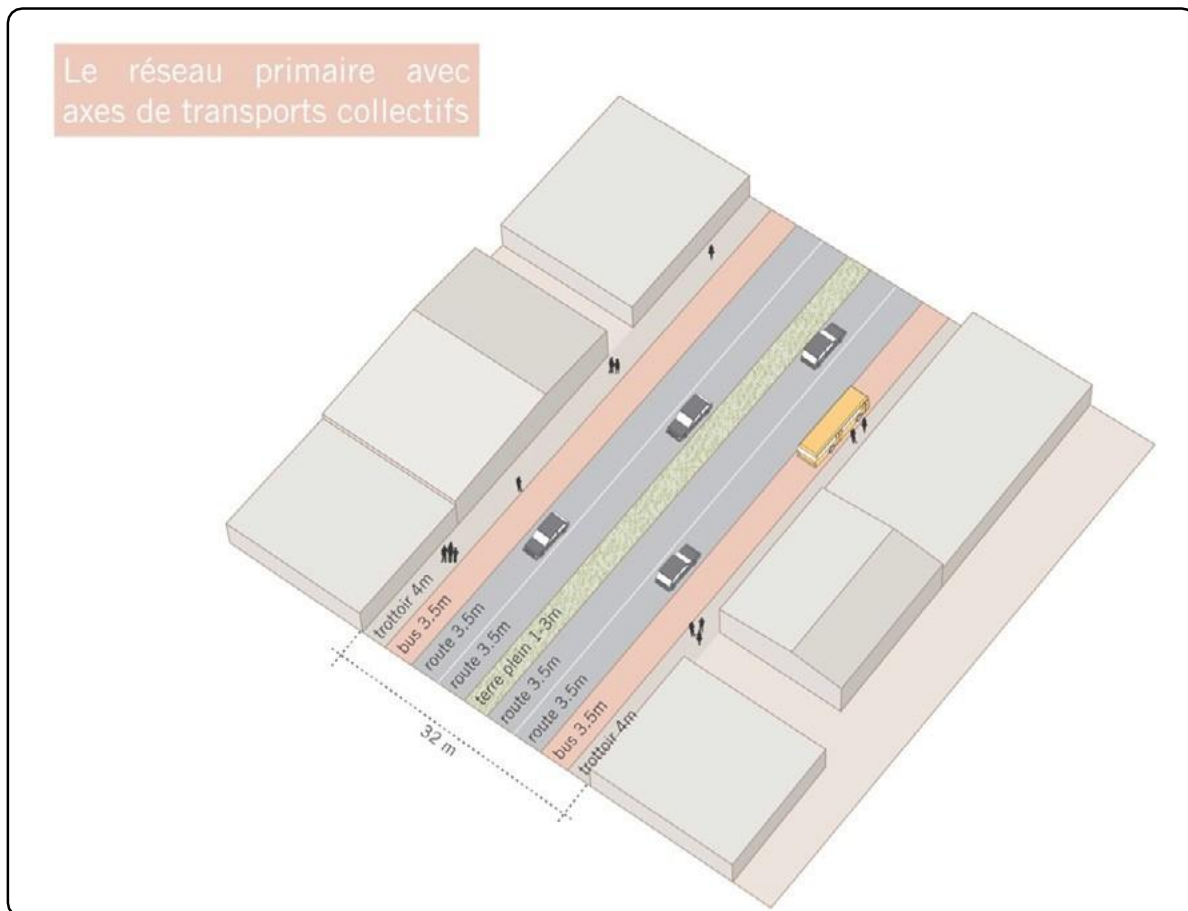


Figure : Réseau primaire avec axes de transports collectifs



**c) Des axes secondaires (ou collecteurs/ distribution) permettant de desservir les différents quartiers et rabattre le trafic sur le réseau principal.**

Ces axes traversent donc des zones plus denses, comme les secteurs des Marchés centraux, et doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Des axes avec une voie de circulation par sens, plus ponctuellement des voies bus de chaque côté, notamment dans les centres-villes. Des places de stationnement peuvent aussi être proposées le

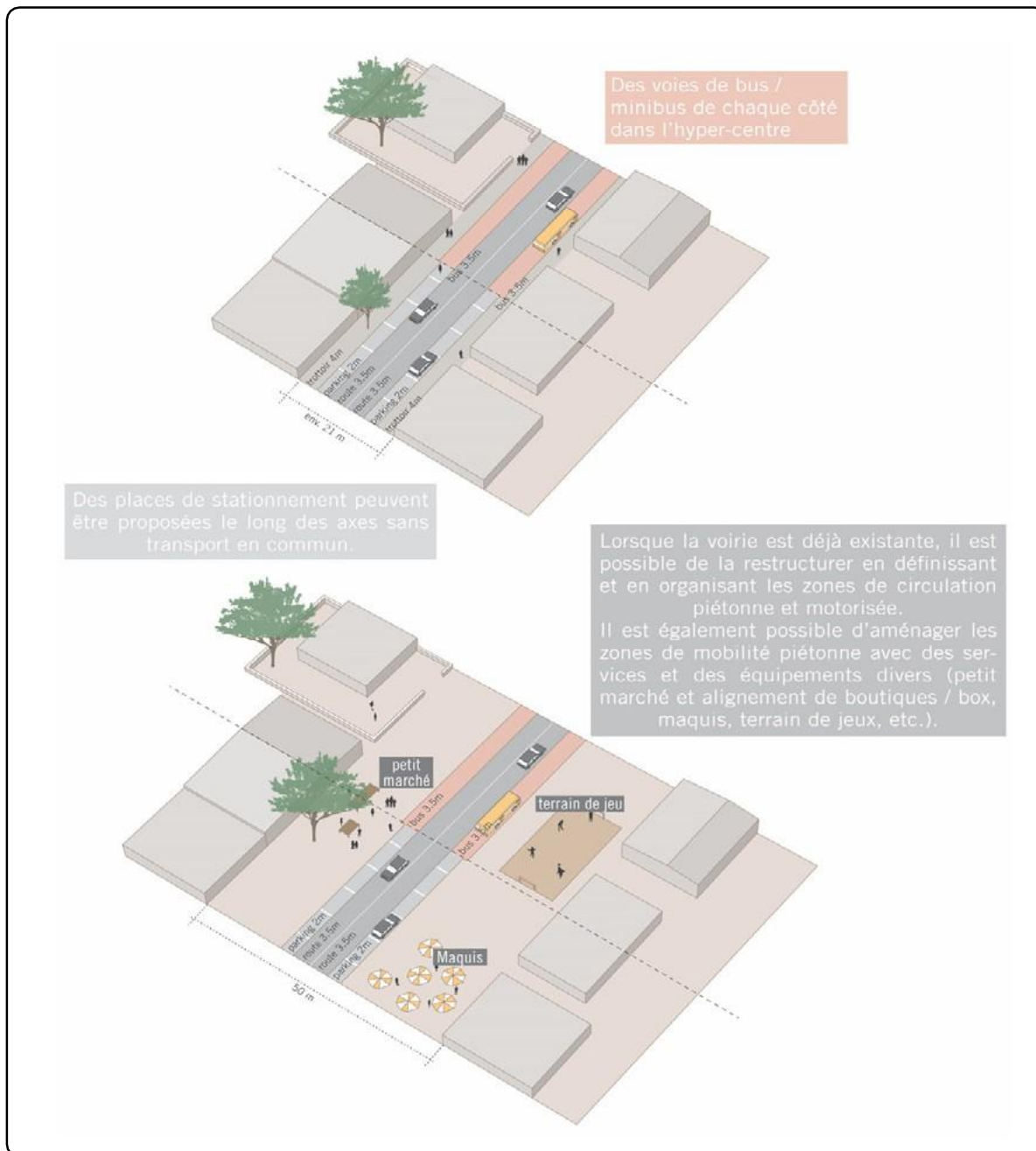
long de ces voiries (lorsqu'il n'y a pas de voie bus), des places de livraisons ainsi que des trottoirs larges (4m). Le gabarit total, sans trottoir, est de l'ordre de 10 à 12m ;

- Des traversées piétonnes plus régulières, sans forcément l'aménagement de feux de circulation ;

- Des intersections à feux avec présélections entre axes de mêmes ordre, mais aussi, et surtout, des intersections à pertes de priorités.

**Des schémas de principe d'aménagement sont donnés ci-après.**

Figure : Réseau secondaire



**d) Des axes tertiaires (ou de quartier) irriguant les différents quartiers.**

Ces voiries doivent permettre d'accéder à l'ensemble des parcelles et des bâtiments. Elles doivent disposer d'une voie dans chaque direction ainsi que du stationnement résidentiel ou d'accès aux services. Les vitesses de circulation y sont limitées (30 km/h), favorisant ainsi les déplacements doux, c'est-à-dire à pied et à vélo. Le gabarit, hors trottoir, doit être au maximum 10 m.

Figure 12 : Réseau tertiaire



### 3.2.3.7. Concepts retenus pour hiérarchiser la voirie existante

Si dans la plupart des cas, les principaux axes existants ont été maintenus dans la catégorie « voie primaire », notamment ceux en direction du centre-ville, un « déclassement » a été proposé à l'intérieur de ce centre, notamment en ce qui concerne les routes qui desservent les abords des Marchés centraux et des quartiers Commerciaux. Conformément au concept retenu, ces secteurs doivent permettre de promouvoir / sécuriser les modes doux et l'accès aux services socio-économiques et administratifs présents dans les centres-villes.

Pour répondre à cet objectif, des adaptations de «statut » et/ou d'aménagement de

différentes rues doivent être envisagées pour créer ce « bouclier » ou « petite couronne » des centres-villes afin de limiter les traversées de ces secteurs stratégiques. Un travail de valorisation des rues à l'intérieur des centres-villes est nécessaire :

- aménagement des trottoirs ombragés, des espaces publics, des espaces verts et de l'éclairage public le long des voies situées dans les centres- villes ;
- aménagement d'espaces de stationnement pour les véhicules particuliers et les véhicules de livraison ;
- aménagement de franchissements sécurisés pour les piétons ;

- révision du plan de circulation en identifiant des axes à sens unique, ce qui permettrait de libérer des emprises pour des aménagements complémentaires (stationnement, trottoirs, etc.).

Enfin, le gabarit des chaussées et le nombre de voies ne sont pas les éléments uniques permettant de mettre en œuvre la hiérarchie. Il est essentiel aussi de pouvoir gérer / diriger les flux de circulation sur les bons axes. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des feux de circulation aux points-clés du réseau, à savoir, au minimum, entre les axes du réseau primaire et du réseau secondaire (c'est à dire sur une couronne ceinturant le centre-ville). Ces feux doivent alors être réglés de façon à diriger les principaux flux sur les axes du réseau primaire et limiter les flux en direction des axes secondaires (et notamment en direction du centre-ville pour les véhicules ne devant pas s'y rendre). Des voies de présélection pour les mouvements de « tourne-à-gauche » et de « tourne-à-droite » doivent aussi être prévues sur les intersections à enjeux.

### **3.2.4. Proposition d'aménagement des Zones Urbaines ceinturant les centres-villes**

#### *3.2.4.1. Principe de l'aménagement urbain*

Le rôle principal de l'aménagement est d'organiser l'espace de manière cohérente et durable, en prenant en compte les besoins et les spécificités de la population et de l'environnement. Le plan d'aménagement permet de spatialiser les enjeux urbains qui devront être appréhendés dans les phases ultérieures.

## **ZONES ET MILIEUX A ENJEUX**

### ***Noyaux anciens***

Il comprend les quartiers les plus anciens des chefs-lieux de régions qui affichent les plus fortes densités démographiques et qui continueront à se densifier en raison du caractère attractif de leur localisation centrale. Les habitants ont un accès correct aux équipements et infrastructures urbaines. Le schéma directeur d'aménagement proposera les moyens d'accompagner une densification verticale (transfert de COS), d'améliorer la desserte fine et ombragée au cœur des

quartiers, de juguler les enjeux d'assainissement, de salubrité et de drainage inhérents à la densification et de lutter contre le réchauffement climatique à travers la restauration des couverts végétaux urbains (forêts sacrées, forêts classées, bois sacrés...)

### ***Lotissements péricentraux de moyen standing***

Ces quartiers affichent des densités moyennes ainsi qu'une qualité des constructions très hétérogène. Situés le long des grandes voies et relativement faciles d'accès, ces quartiers jouissent d'une desserte correcte aux services de base et vont connaître d'importants processus de densification. Le schéma directeur d'aménagement préconisera alors la création de polarités et des aménagements plus qualitatifs (notamment au niveau des espaces publics et des équipements sportifs, artisanaux, commerciaux, récréatifs et culturels).

### ***Lotissements péricentraux de bas standing***

Ces quartiers se caractérisent par un déficit en aménagement, en équipement et en infrastructure. De ce fait, l'accès aux services de base est très lacunaire. Ces quartiers souffrent également d'un fort enclavement. Cela s'explique par les nombreux bas-fonds difficilement franchissables qui lézardent et compartimentent le site des villes de Korhogo et de Ferkessédougou. Le schéma directeur d'aménagement recommandera à ce que l'intégration harmonieuse de ces quartiers isolés soit une des principales priorités des autorités au cours de la prochaine décennie.

### ***Lotissements périphériques désorganisés et sous-occupés***

De grandes superficies ont ainsi été loties puis attribuées dans les zones périphériques des chefs-lieux de régions. Des motivations mercantiles et des réflexes spéculatifs alimentent cette production de lotissements dont l'assemblage présente des incohérences structurelles. Car, ces derniers ne s'inscrivent pas dans une vision d'ensemble, mais résultent d'initiatives isolées et ponctuelles. Nous recommandons aux Autorités de décréter un moratoire sur la production ou la validation de lotissements, jusqu'à l'approbation du présent schéma directeur d'aménagement et de lancer des plans d'urbanisme de détail dans ces zones pour proposer des schémas de structure cohérents qui harmonisent les trames urbaines désorganisées.

### **Opérations de promotion immobilière**

Il faut prévoir dans les quartiers centraux, des logements destinés aux fonctionnaires de la classe moyenne à travers des opérations de promotions immobilières. La construction de plusieurs immeubles d'habitat collectif (R+3), destinés à des logements de fonction, doit se faire. Le schéma directeur d'aménagement soulignera que ce patrimoine, le plus souvent public, devra faire l'objet d'un important effort de viabilisation et de sécurisation. De plus, les conditions de mise en œuvre de ces opérations de promotion immobilière doivent à être identifiées.

### **Villages traditionnels Aujourd'hui**

Les villages intra-muros ne peuvent plus s'étendre, car ils sont ceinturés par des lotissements, alors que les villages plus périphériques continuent à s'étendre spatialement. Leur caractère irrégulier les rend difficile à desservir et à viabiliser. Ces villages fonctionnent de manière totalement autarcique et un des enjeux que le schéma directeur d'aménagement devra aborder concerne leur intégration harmonieuse au reste de la ville et la préservation de leurs patrimoines culturelles et cultuels.

### **Quartiers spontanés**

Contrairement aux villages traditionnels, les quartiers spontanés, de création plus récente, résultent de l'installation de populations issues de l'exode rural et qui n'ont pu accéder à la propriété foncière. Ils affichent généralement des densités démographiques élevées et n'offrent que de médiocres conditions de vie (piètres accès aux services et équipements de base). Le schéma directeur d'aménagement doit esquisser des modalités pour restructurer et viabiliser ces zones et offrir une forme de sécurisation foncière, à défaut d'une régularisation. Il devra également rappeler l'obligation de réduire le développement de ces zones, notamment en permettant aux classes modestes d'accéder à du foncier par les voies légales.

### **Zone commerciale**

Le District des savanes est une zone

transfrontalière, de transit et de commerce. Cette position stratégique offre des opportunités de foisonnement

des activités commerciales dans sa zone centrale qui abrite les marchés centraux surexploités et désorganisés, diverses gares routières et la majorité des voies d'accès obstruées par le commerce informel et vendeurs ambulants. Aujourd'hui, l'élaboration d'un plan stratégique de développement du réseau de marchés doit être une priorité économique, urbanistique et politique. Cependant, le schéma directeur d'aménagement recommandera que ce plan doit s'inscrire dans une logique urbaine plus globale.

### **Zones industrielles**

Le district compte des zones industrielles aménagées de manière sommaire pour certain et en cours de construction pour autre. Ces sites sont phagocytés par les lotissements d'habitation ce qui empêchent leur extension éventuelle. Ces dysfonctionnements ont incité des industriels à s'implanter hors des sites prévus à cet effet. L'élaboration du schéma directeur d'aménagement doit être l'occasion d'identifier de nouvelles zones en fonction de la vocation du territoire concerné et de formuler des propositions en termes de gestion de ces sites.

### **Zone administrative**

Aujourd'hui, la zone administrative est composée de nombreux bâtiments vétustes et certains endommagés pendant la crise devant faire l'objet de profondes réhabilitations. Par ailleurs, la sous-valorisation du foncier doit devenir un sujet de préoccupation : certaines parcelles de près de 5.000 m<sup>2</sup> ne comprennent qu'un modeste bâtiment, il en résulte un gaspillage important et une urbanité qui peine à s'affirmer au centre-ville. Le schéma directeur d'aménagement devra formuler des recommandations pour valoriser plus intensément le centre-ville administratif.

### **Milieux naturels**

Les milieux naturels restent encore fort présents dans le district et assument des fonctions qui doivent être préservées :

- Bas-fonds : les enjeux résident dans le rétablissement du rôle de leur lit dans l'écoulement naturel des eaux de ruissellement ainsi que la valorisation des berges à des fins agricoles ou récréatives ;

- Forêts classées ou sacrées : outre les mesures de préservation et de protection, le schéma directeur d'aménagement pourra recommander l'aménagement d'espaces récréatifs et pédagogiques sur certains secteurs bien délimités de ces forêts. Ce potentiel est actuellement encore totalement négligé.

- Bois sacrés : outre les mesures de préservation et de protection, le schéma directeur d'aménagement pourra recommander le reboisement des bois dans certains secteurs urbains du district et la construction de clôture de protection. Ce potentiel est actuellement encore totalement négligé.

### **Terrains mutables**

Le schéma directeur d'aménagement soulignera les importantes réserves foncières aux mains de l'Etat situées. Aujourd'hui, ces emprises ne pénalisent aucunement le développement de la ville. Il s'agit néanmoins d'une valorisation très modeste du foncier urbain (parfois central).

## **3.2.5. Favoriser le renforcement des polarités existantes et l'émergence de nouvelles polarités**

### *3.2.5.1. Variantes d'aménagement urbain*

Pour décliner les deux variantes d'aménagement du Pôle d'attraction socio-économique durable sous régionale, nous allons préalablement fixés des hypothèses d'aménagement. Toutefois il est important de rappeler que le district est situé à la frontière du Mali et du Burkina Faso, cette localisation stratégique positionne le district comme un pôle économique vitrine de l'économie nationale. À cet effet, il est important d'adopter un modèle de développement urbain basé sur la durabilité.

L'ambition est de faire de ce Pôle une nouvelle centralité urbaine basée sur la mixité sociale et fonctionnelle, créatrices de richesses et d'emplois. Le pôle d'attraction socio-économique durable sous régionale du district des savanes est mise en œuvre sur un site de 40 905 km<sup>2</sup>, à cheval sur 3 régions : la Bagoué pour chef-lieu de région Boundiali, le Poro avec pour chef-lieu de région Korhogo et le Tchologo avec

pour chef-lieu de région Ferkessédougou.

Ces trois chefs-lieux de région devraient servir de modèle urbain, en tant que ville soigneusement planifiée et gérée. Pour ce faire, la planification et l'aménagement de ces villes doivent tenir compte de leurs atouts et contraintes.

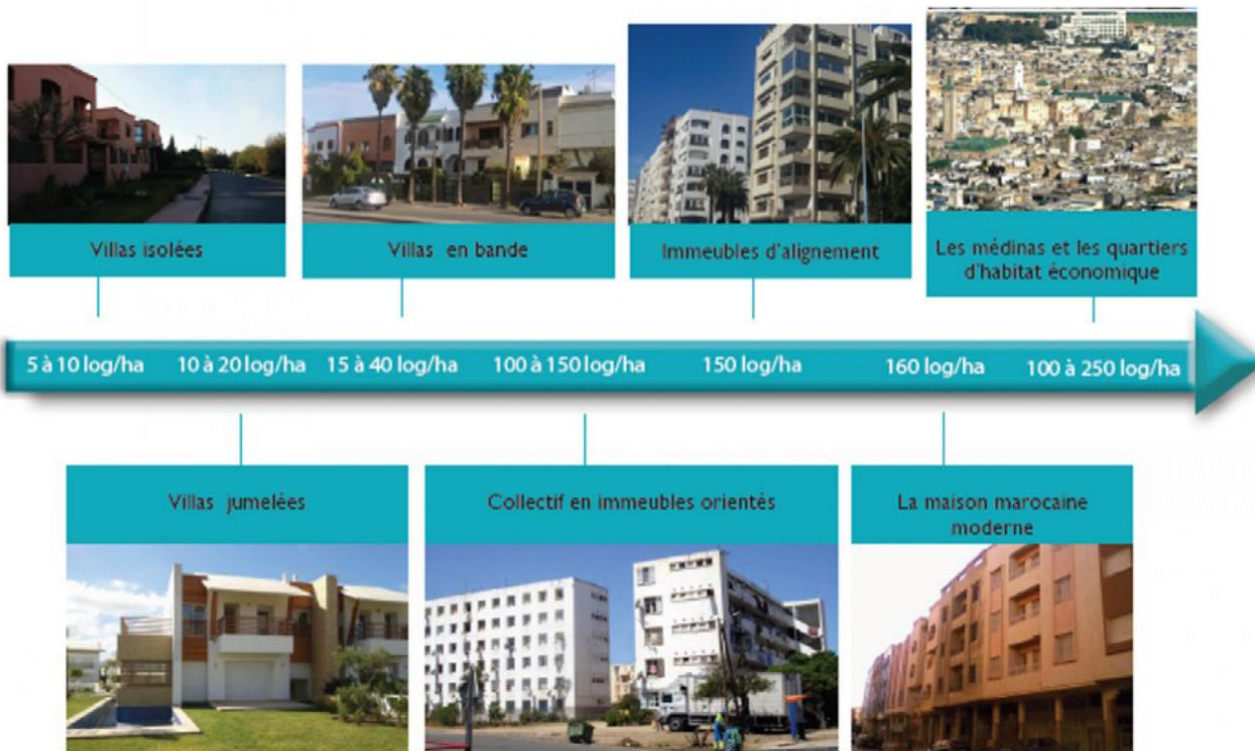
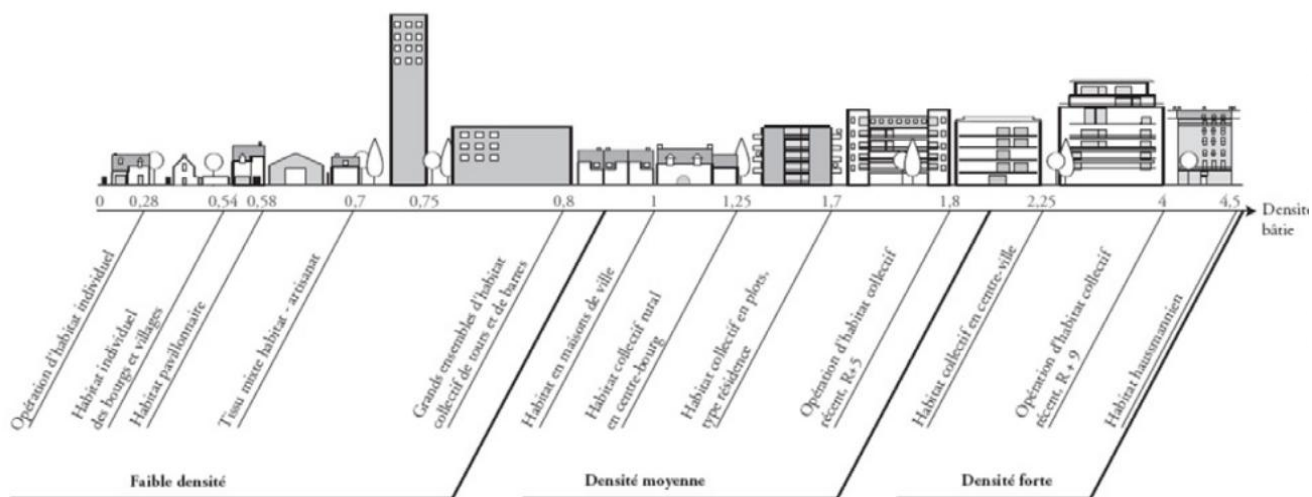
### *3.2.5.2. Hypothèses d'aménagement*

#### Hypothèses de croissance démographique

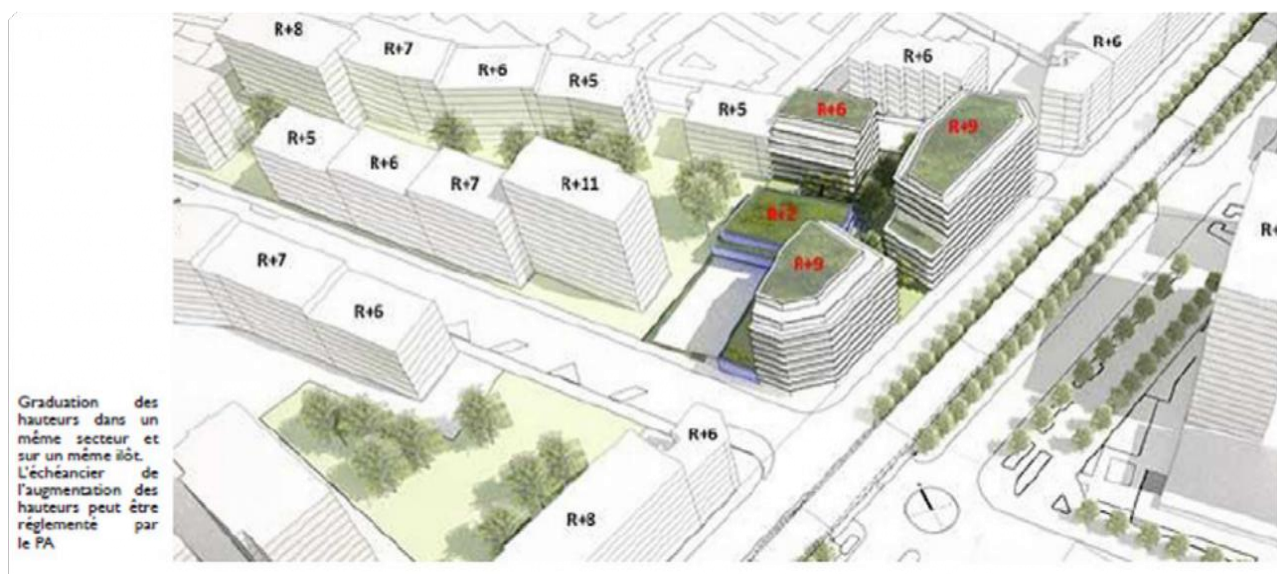
Le territoire du District Autonome des Savanes socle du futur Pôle d'attraction socio-économique durable sous régionale, il n'est pas extensible et dispose d'espaces naturels sensibles riches en biodiversité à préserver. Son mode de croissance urbaine doit se faire sur ces surfaces urbanisables mais aussi réussir à protéger les espaces naturels, permettre de conserver une activité agricole nécessaire et accueillir de nouveaux habitants. Nous considérerons deux grands groupes d'hypothèses pour évaluer la population à termes, avec un scénario de densification ciblée et un scénario de densification homogène. Cela va se traduire par un programme d'aménagement décliné sous forme de variantes. En harmonie avec les objectifs de la vision, chacune des variantes doit proposer une organisation spatiale qui concilie les éléments de la composition urbaine (densités acceptables, fonctions urbaines, affectations, formes urbaines, superficies, logements) et celle liés à la morphologie du territoire (les atouts et les contraintes du site). Nous cherchons à travers ces différentes variantes à offrir un aménagement spatial original dans lequel les potentialités physiques et naturelles sont préservées et valorisées.

En termes de quantités, les hypothèses d'aménagement doivent se traduire par des chiffres définissant des densités, des coefficients d'occupation et d'emprises aux sols (COS et CES) qui varieront selon la vocation et le caractère que nous souhaitons donner à l'ensemble du secteur et à certaines de ses zones. Notons que la densité résidentielle (ou densité de logements) est exprimée par le rapport entre le nombre de logements et la surface d'assiette hors voirie publique ramenée à l'hectare. Elle permet de donner une mesure de l'occupation des sols par le logement. Quant à la densité de population c'est le rapport entre le nombre d'habitants et la surface d'assiette. Ramenée à l'hectare elle permet de déterminer la concentration de la population sur un secteur donné.

**Ces deux indicateurs à savoir les densités de logements et de population, rapportées à l'hectare permettent d'apprécier la capacité d'accueil des formes urbaines produites. Les densités choisies et adoptées varient selon la typologie d'habitat et contribue à augmenter la qualité de vie selon que les espaces vides sont traités ou aménagés (Apporter de la nature par le végétal, Favoriser une mixité des formes et des fonctions)**







Dans une logique de répondre aux besoins de l'ensemble de la population et permettre la diversification en termes de logement l'on aura des zones résidentielles de faible densité dans lesquelles l'on ne doit pas dépasser cinq (5) logements à l'hectare. Ceci traduit la volonté de maintenir au maximum la végétation et par conséquent le caractère naturel de ces zones mais surtout d'offrir un cadre de vie de qualité aux populations.

Aux côtés des zones de faibles densités nous aurons également des zones de forte densité réservées à l'Habitat collectif et comporteront en moyenne 50 à 70 logements et des hauteurs importantes de bâtiments. Il est question d'optimiser l'occupation des sols, limiter l'étalement vertical de ville et économiser les espaces naturels et agricoles qui entourent la ville, le village.

Entre les deux viennent les zones résidentielles de moyenne densité qui comporteront 20 à 30 logements à l'hectare. Y seront érigé l'habitat intermédiaire cette forme d'habitat permet l'optimisation foncière, joue le rôle de couture urbaine et propose des logements confortables. Les zones mixtes pour faciliter l'édification de plusieurs formes d'habitats dans une zone, à cet effet la densité retenue est de 35 logements à l'hectare.

#### **Hypothèses de taille du ménage par logement**

: Taille moyenne du ménage : 6 personnes/ménage  
 Nombre de ménages par logement : 1 ménage/ logement

#### **Hypothèses de densités des zones résidentielles :**

- Zones résidentielles de faible densité : 5 logements/hectare
- Zones résidentielles de moyenne densité : 30 logements/hectare
- Zones résidentielles de forte densité : 70 logements/hectare
- Zones résidentielles mixte : 35 logements/hectare

#### **Hypothèses de taille des logements en habitat individuel**

- Habitat Mixte : Superficie de logement entre 150 et 400 m<sup>2</sup>
- Habitat de forte densité : Superficie de logement entre 120 et 150 m<sup>2</sup>
- Habitat de moyenne densité : Superficie de logement entre 200 et 300 m<sup>2</sup>
- Habitat de faible densité : Superficie de logement entre 300 et 400 m<sup>2</sup>

TYPE	ZONE DE FAIBLE DENSITÉ/ HABITAT INDIVIDUEL	ZONE DE MOYENNE DENSITÉ/ HABITAT INTERMÉDIAIRE	ZONE DE FORTE DENSITÉ/ HABITAT COLLECTIF	ZONE MIXTE/ HABITAT INDIVIDUEL, INTERMÉDIAIRE ET COLLECTIF
Logements/ha	5	30	70	35
Consommation foncière/ha	300 et 400 m <sup>2</sup>	200 et 300 m <sup>2</sup>	120 et 150 m <sup>2</sup>	De 150 m <sup>2</sup> à 400 m <sup>2</sup>
Habitants/ha	30	180	420	210

## 2. L'habitat individuel : les mots clés

- **Le terrasse** (et non le balcon) dans l'habiter contemporain, correspond à une demande d'espace privatif extérieur que l'on peut vivre, sentir. On passe du paysage au jardin. Ce qui correspond aussi à une demande de nature de plus en plus importante.

- **Le placard** renvoie à la thématique des modes de vie, liés à l'usage d'objets de toutes sortes/ correspond à la société de consommation/ranger  
«il manque toujours une pièce».



- **L'évolutivité** exprime le souhait de pouvoir transformer son habitation en fonction justement de l'évolutivité de ses besoins et de ses désirs.  
« le garage devient une chambre »

- **Le garage** renvoie à la civilisation de la mobilité, le lien aux autres, au lieu, condition de réussite professionnelle et sociale.

**D'autres produits qui regroupent ces qualités et concilient densité et individualité**

- Projets qui prennent en compte les qualités du site.
- Meilleure réflexion quant au positionnement du bâti

## 3. L'habitat intermédiaire: les mots clés

« Une production d'une grande diversité »

- **Permet l'optimisation foncière**

Des projets qui permettent de faire de la densité. Il existe une différence importante entre densité réelle et densité perçue.

- **Diversité des formes d'habitat**

Des auvents, des perrons, des paliers et escaliers extérieurs  
Escaliers, terrasses, retraits de façade,  
Saillies par rapport aux façades  
Plantations aux pieds des constructions  
Clôtures et portails.



- **Articulation avec le tissu environnant/ rôle de couture urbaine**

Par la faible hauteur ils jouent le rôle de transition entre les différentes échelles. Leur implantation et le dialogue qu'ils créent avec l'existant permet d'assurer de la continuité avec l'existant.

- **Des logements plus confortables**

Des surfaces plus grandes et un agencement plus original des pièces entre elles (par rapport au collectif). Les pièces annexes souvent absentes des appartements actuels (cellier, arrière-cuisine, dressing) apparaissent de nouveau.

- **L'intégration des voitures**

Diversité des modes d'intégration qui peut être sous forme de garages rythmant les façades (pouvant servir de séparation entre logement et jardin et de toit-terrasse), places en retrait de façade, création d'aires de stationnement mutualisées, stationnement longitudinal le long des rues et des placettes..

## 4. L'habitat collectif : les mots clés

**- Une économie importante de foncier.** L'habitat collectif permet une meilleure efficacité foncière et ainsi lutter contre l'étalement urbain.

**- Une optimisation des coûts de construction et du foncier.** Ce qui favorise la mixité et les logements sociaux ou l'accession sociale (70% population française y est éligible).

**- Dimension sociale**  
Les logements collectifs, par la création d'espaces mutualisés sont vecteurs de lien social.

**- Evolution de la conception**  
Les logements collectifs évoluent et offrent des espaces extérieurs privatifs de plus en plus généreux. Les balcons et terrasses ont vu leur surface augmenter. C'est d'ailleurs un des critères importants dans les recherches de logements. On remarque que les circulations horizontales voient leur surface augmenter pour l'accès PMR mais les superficies de logements restent les mêmes.



**- Diversité de la production et des granulométries offertes au sein d'une même opération.** Le collectif permet dans des secteurs périurbains, ruraux de répondre à la demande de personnes âgées indépendantes (mais qui ne souhaitent plus entretenir une maison), de parents isolés, jeunes couples...

**- Le logement collectif permet de gérer les stationnements** de manière mutualisée

**- La mutualisation et plus forte densité de l'habitat peut faciliter l'organisation de la desserte en transports en commun.** Elle favorise de même l'implantation de commerces et services.

### **Hypothèses de développement économique**

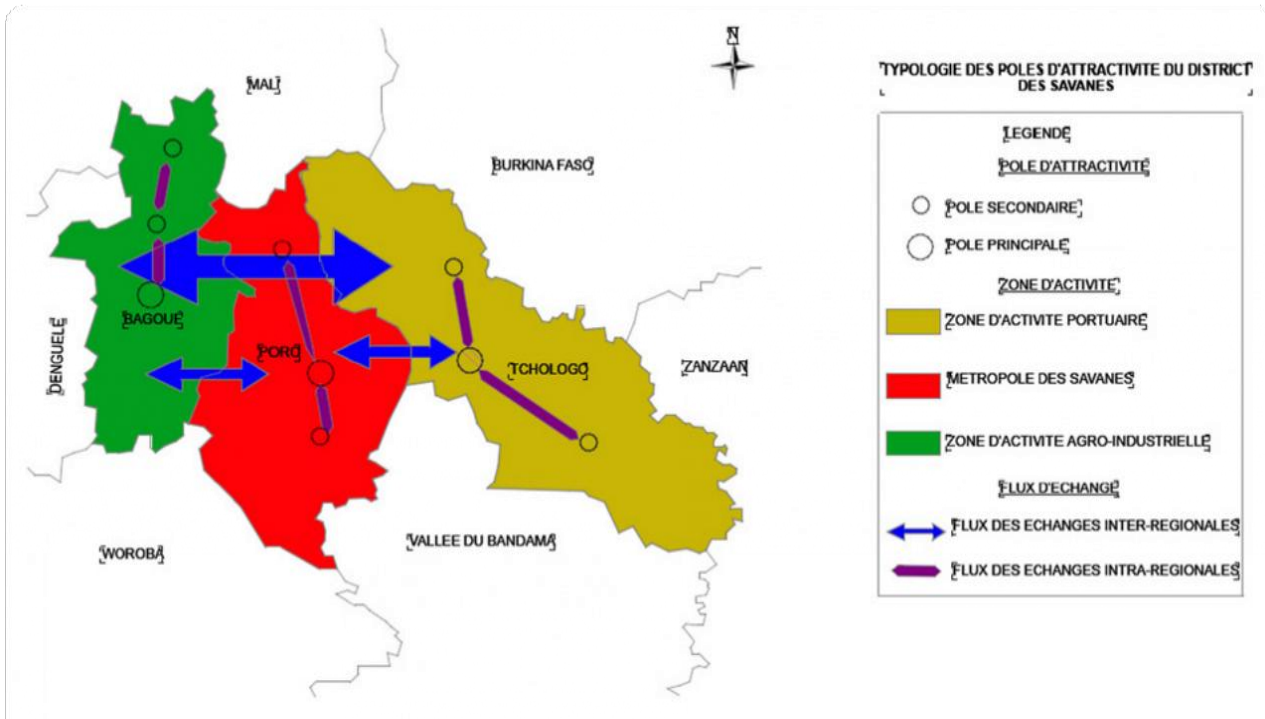
Les particularités du District reposent sur ses ressources naturelles et minières, son potentiel agropastoral et sa position géographique qui sont autant d'atouts pour créer une dynamique socioéconomique diversifiée et génératrice d'emploi. Comme hypothèse nous allons sur la base de la population obtenue dans chacune des variantes, définir un programme d'équipement ainsi qu'une programmation surfacique des zones d'activités économiques en y affectant des ratios d'emploi généré à l'hectare.

Ces hypothèses vont se traduire à travers un programme de développement économique adapté aux spécificités du territoire et qui assure sa

productivité et sa participation au développement économique de toute la métropole des savanes. Elle nous permettra d'évaluer le nombre d'emploi pour chacune variantes retenues.

### **Hypothèses de calcul du nombre d'emplois**

- **Pour les commerces et services :**  
1 emploi pour 20m<sup>2</sup> construits
- **Pour les bureaux :**  
5 emplois pour 30 m<sup>2</sup> construits
- **Pour le secteur agricole :**  
1 emploi pour 1 hectare
- **Pour le secteur du Tourisme :**  
1 emploi pour 3 lits avec 100 lits par hectare
- **Pour les activités économiques :**





**SCHEMA  
DIRECTEUR**  
**D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE**  
SDADT